



Bureau canadien de  
l'éducation internationale

Mémoire de consultation sur  
la Stratégie canadienne en matière  
d'éducation internationale pour  
2024-2029

---

**Soumis par : Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI)**

**Soumis à : Affaires mondiales Canada (AMC)**

Juillet 2023

## Introduction

Le BCEI est reconnaissant de pouvoir contribuer à cet important processus de dialogue, d'examen et de réflexion sur une nouvelle stratégie quinquennale d'éducation internationale (SEI) pour le Canada. Notre mémoire reflète le point de vue consensuel de nos membres pancanadiens, qui représentent tous les niveaux d'éducation : universités, collèges, instituts, écoles polytechniques, cégeps, conseils scolaires et écoles de langues.

Le BCEI a été un interlocuteur actif et engagé auprès d'Affaires mondiales Canada (AMC), d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) en matière d'élaboration et de mise en œuvre d'éléments essentiels des stratégies antérieures relatives à l'éducation internationale (EI). En effet, dans le but d'appuyer les récentes consultations d'IRCC sur le document de discussion intitulé *Un système d'immigration pour l'avenir du Canada*, le BCEI a soumis un mémoire (annexe 1) qui offre une perspective propre à l'EI sur les questions d'immigration. Bon nombre des thèmes et des questions soulevés dans ledit document soumis à IRCC sont intégrés dans les recommandations que nous avons adressées à AMC en vue d'une mise à jour de la SEI pour le Canada.

Nous souhaitons tout d'abord exprimer notre reconnaissance à AMC pour l'ampleur et l'ambition du processus de consultation pour la nouvelle version de la SEI, ainsi que pour le processus d'engagement structuré et inclusif qu'AMC adopte pour solliciter des contributions. Les documents de discussion réfléchis et substantiels qui ont été élaborés pour encadrer les questions en jeu sont également stimulants. Ces processus soulignent la reconnaissance croissante de l'importance cruciale pour le Canada de mettre à profit le potentiel extraordinaire de l'EI afin d'enrichir notre société et de créer des liens et une communauté dans un monde de plus en plus fragmenté, mais interdépendant. Le BCEI a bon espoir que l'approche adoptée dans ces consultations témoigne d'une volonté de la part du gouvernement du Canada d'élargir la portée des stratégies précédentes en matière d'éducation internationale afin de refléter le niveau significatif de sophistication déjà atteint par de nombreux établissements dans le cadre de l'éducation internationale, et de tracer une voie ambitieuse et stratégique pour le secteur.

### ***Le contexte actuel de l'EI***

Au cours de la dernière décennie, l'augmentation rapide et spectaculaire du nombre d'étudiant.e.s internationaux.ales choisissant le Canada comme destination d'études a apporté des avantages incroyables aux établissements, aux collectivités et aux campus canadiens. Selon les études commandées par AMC sur l'incidence économique de l'éducation internationale au Canada, les étudiant.e.s internationaux.ales contribuent aujourd'hui à l'économie canadienne à hauteur de plus de 22,5 milliards de dollars par an, soutiennent plus de 220 000 emplois et représentent une part substantielle des frais de scolarité perçus par les établissements d'enseignement canadiens. Au-delà de ces avantages financiers, ces étudiant.e.s contribuent également à la richesse culturelle de la vie sur le campus et leur diversité contribue grandement à l'envergure de nos environnements d'apprentissage. L'expérience éducative dont bénéficient les étudiant.e.s internationaux.ales au Canada favorise l'établissement à long terme de liens et de réseaux qui se veulent un grand avantage pour la prospérité

future du pays – que ces étudiant.e.s décident de rester après l’obtention de leur diplôme, de retourner dans leur pays d’origine ou de partir ailleurs pour mettre en pratique les compétences acquises.

L’EI jouera également un rôle essentiel en aidant IRCC à atteindre les objectifs énoncés dans son document de discussion intitulé *Un plan d’immigration pour faire croître l’économie*. Il s’agit de donner suite à une stratégie d’immigration qui aide les entreprises à trouver des travailleur.euse.s et à attirer les compétences requises dans des secteurs clés pour relever les défis sociaux et économiques auxquels le Canada fait face. Alors qu’IRCC s’attend à délivrer plus de 800 000 permis d’études internationaux en 2023 et qu’environ 60 % des étudiant.e.s internationaux.ales au Canada (480 000) manifestent un intérêt pour la résidence permanente après l’obtention de leur diplôme, le Canada a la possibilité d’atteindre ces objectifs grâce à une stratégie délibérée visant à faciliter l’accès à la résidence permanente pour ces étudiant.e.s.

La réalisation du plein potentiel de ce riche bassin de talents nécessitera un effort concerté pour canaliser ce volume important de connaissances et d’expertise à notre avantage et l’amener là où nous en avons le plus besoin. Mais il serait dangereux de se contenter de supposer une croissance continue et sans effort des demandes d’inscription de la part d’étudiant.e.s internationaux.ales au sein des établissements d’enseignement canadiens. Le secteur de l’EI est compétitif à l’échelle mondiale, et le Canada rivalise avec d’autres pays pour obtenir des parts de marché ainsi que les meilleurs talents. Si nous ne respectons pas notre engagement envers les étudiant.e.s internationaux.ales, et si nous n’offrons pas une expérience éducative de premier ordre, notre réputation mondiale en tant que destination d’études en pâtira.

L’augmentation sans précédent des inscriptions internationales au Canada au cours de la dernière décennie soulève de nombreuses questions préoccupantes qui font de plus en plus l’objet d’une attention médiatique de premier plan. Les longs délais de traitement des demandes de permis d’études, les taux élevés de rejet des demandes provenant de certaines régions, et les délais d’obtention de permis de travail postdiplôme posent problème. Il en va de même pour des questions telles que les pratiques contraires à l’éthique de certain.e.s agent.e.s du secteur de l’éducation et certaines sociétés de recrutement, la pénurie de logements convenables et abordables pour les étudiant.e.s, le manque de diversité dans certaines classes ou le nombre très élevé d’étudiant.e.s internationaux.ales dans certains programmes et villes de destination, les problèmes de santé mentale, de finances et d’emploi auxquels sont confronté.e.s bon nombre d’étudiant.e.s internationaux.ales, ainsi que les difficultés d’intégration au sein des communautés et dans les milieux de travail canadiens. Il reste encore beaucoup à faire pour résoudre ces problèmes afin d’assurer le leadership canadien à long terme dans le domaine de l’éducation internationale.

Si l’éducation internationale représente un produit commercial et une industrie de grande importance, elle constitue également une stratégie majeure de développement du capital humain, un instrument de politique étrangère et un catalyseur pour le partenariat et l’engagement à l’échelle mondiale. Les décisions visant à élargir les échanges internationaux en matière d’éducation avec certains pays ou régions, à utiliser les bourses d’études de l’EI pour développer des capacités essentielles dans les pays à faible revenu ou à permettre à d’ancien.ne.s étudiant.e.s canadien.ne.s d’occuper des postes de direction dans l’industrie et au gouvernement à travers le monde, servent toutes les intérêts du Canada, tant au niveau national qu’au niveau mondial.

L'EI a également le potentiel de favoriser la compréhension, l'empathie, le respect et la collaboration entre les nations en incitant les dirigeant.e.s à collaborer au niveau international dans tous les secteurs afin d'avancer vers un avenir plus durable pour tous et toutes. En tant que membre du Network of International Education Associations (Réseau des associations en éducation internationale – NIEA), le BCEI s'est récemment joint à des associations sœurs du monde entier pour soumettre à l'UNESCO, dans le cadre de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (WHEC2022), une note d'orientation plaidant en faveur d'une coopération internationale accrue par le biais de l'éducation afin de relever les défis mondiaux les plus pressants de notre époque et de faire progresser l'ambitieux programme des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. En effet, lors d'un récent sondage mené auprès des dirigeant.e.s principaux.ales de l'internationalisation au sein de nos établissements membres, la majorité ont indiqué avoir pour mandat d'intégrer les ODD dans leurs efforts d'internationalisation. Alors que la promotion des ODD en tant qu'objectif conceptuel devient de plus en plus importante au sein des établissements, comme l'a montré notre sondage, il existe un besoin croissant de bureaux de l'engagement mondial pour soutenir les partenariats internationaux qui donnent des résultats tangibles allant de pair avec cet objectif. Comme le souligne la note d'orientation du NIEA, l'internationalisation de l'enseignement supérieur « offre des occasions uniques aux individus et jette des ponts entre les établissements et les nations. Une coopération intensive entre les peuples dans... l'éducation... renforce la conscience de notre humanité et destinée communes et jette les bases d'un progrès collaboratif vers un avenir plus durable pour l'humanité entière. »

### ***Les recommandations du BCEI pour la Stratégie canadienne en matière d'éducation internationale (2024-2029) :***

Plutôt que de répondre séparément à chacun des documents de discussion thématiques publiés par AMC dans le cadre de ce processus de consultation, le BCEI a choisi de présenter une série d'observations et de sujets qui plaident en faveur d'une nouvelle approche de la planification et de la programmation de l'EI au niveau fédéral. Selon nous, la plupart des questions soulevées lors de la discussion sont interdépendantes et requièrent des solutions globales et intégrées.

Les recommandations du BCEI seront présentées comme suit :

- 1. Adopter une approche globale, pangouvernementale et sectorielle en matière d'éducation internationale**
- 2. Renforcer l'image de marque mondiale du Canada : une approche éthique**
- 3. Comblent les besoins du marché du travail et rationaliser les voies d'immigration**
- 4. Respecter l'impératif de diversification**
- 5. Investir dans les programmes de bourses d'études**
- 6. Établir une stratégie à long terme pour la mobilité des étudiant.e.s vers l'étranger**
- 7. Développer une approche solide pour gérer les données sur l'éducation internationale**

# 1. Adopter une approche globale, pangouvernementale et sectorielle en matière d'éducation internationale

## *Refléter la portée réelle de l'éducation internationale*

Aujourd'hui, une définition complète de l'EI doit nécessairement aller au-delà de la simple mobilité des étudiant.e.s internationaux.ales vers les campus canadiens ou des étudiant.e.s canadien.ne.s vers l'étranger dans le but d'apprendre une nouvelle culture, une nouvelle langue ou expérimenter des méthodes d'enseignement et des environnements académiques différents. La stratégie actuelle en matière d'éducation internationale ne tient pas compte de l'ampleur, de la portée et du potentiel du secteur de l'éducation internationale du Canada.

En réalité, le travail du secteur de l'éducation internationale au Canada englobe un large éventail d'initiatives et d'aspects d'internationalisation, y compris, mais sans s'y limiter :

- **La mobilité vers le Canada** des étudiant.e.s, des universitaires et des professeur.e.s internationaux.ales qui viennent pour apprendre et s'engager dans la recherche et l'enseignement sur les campus canadiens ou par le biais de moyens virtuels.
- **La mobilité vers l'étranger** des étudiant.e.s, des universitaires et des professeur.e.s canadien.ne.s et qui peuvent aussi, plus récemment, s'engager virtuellement dans l'apprentissage, la recherche et l'enseignement à l'étranger.
- Des partenariats entre les établissements d'enseignement canadiens et internationaux du monde entier qui facilitent **les échanges et la mobilité bilatérale des étudiant.e.s, des universitaires et des professeur.e.s à des fins d'apprentissage, de recherche et d'enseignement.**
- Des partenariats entre les établissements d'enseignement canadiens et internationaux et des chercheur.euse.s et professeur.e.s individuel.le.s (et/ou des consortiums mondiaux) qui facilitent la **collaboration en matière de recherche** au sein des nombreux domaines de recherche universitaire et scientifique, dont certains pourraient éventuellement faire objet d'une commercialisation, en partenariat avec des entreprises canadiennes et internationales.
- Des partenariats entre les établissements d'enseignement canadiens et internationaux et les chercheur.euse.s et professeur.e.s individuel.le.s (et/ou les consortiums mondiaux), ainsi que les projets de **coopération technique** avec les gouvernements étrangers et les organisations de la société civile, qui contribuent au programme **mondial de développement durable** (tel que mentionné dans le Programme 2030 des Nations unies et les ODD associés) et au **renforcement des capacités humaines** à travers le monde, en mettant l'accent sur les pays de l'APD.

- Des partenariats entre les établissements d'enseignement canadiens et internationaux en matière de **conception et de mise en place de programmes d'études conjoints et/ou d'établissement de campus annexes ou de structures institutionnelles similaires** pour la mise en place de programmes d'études canadiens ou de programmes d'études conjoints à l'étranger, et par l'entremise d'autres formes d'**enseignement transnational** telles que les programmes internationaux ou transfrontaliers.
- Des partenariats entre les établissements d'enseignement canadiens et internationaux pour élaborer **des programmes conjoints et/ou collaborer à l'internationalisation des programmes d'études canadiens** afin de garantir que l'apprentissage sur les campus canadiens soit inclusif, à caractère international et qu'il expose les étudiant.e.s canadien.ne.s, y compris ceux et celles qui ne sont pas en mesure de voyager, à l'apprentissage mondial et encourage la citoyenneté universelle ainsi que le développement de compétences internationales depuis le Canada.
- La mise à profit de programmes et de cadres de **bourses d'études** aux niveaux institutionnel, provincial et national pour faire progresser et catalyser les domaines de collaboration susmentionnés entre les établissements et les chercheur.euse.s ou professeur.e.s canadien.ne.s et leurs homologues internationaux.ales, dans le but de développer, à large échelle, les liens interpersonnels et de promouvoir l'engagement mondial du Canada par le biais de l'éducation.

Chacun de ces aspects représente un réel apport au Canada et permet de promouvoir notre engagement et nos contributions à l'échelle mondiale. Le BCEI espère qu'une définition plus complète et plus stratégique de l'EI pour le Canada dans le cadre de sa prochaine SEI ouvrira la voie à un engagement officiel d'un plus grand nombre de ministères, d'organismes et d'établissements.

### ***Élaborer une approche plus globale et plus intégrée en matière de planification et de responsabilité en éducation internationale***

La prochaine SEI quinquennale doit comprendre une stratégie pangouvernementale et sectorielle pour s'assurer que le Canada adopte une approche plus globale et plus stratégique en matière d'éducation internationale, comme indiqué ci-dessus. Même si l'accent est mis sur l'éducation internationale en tant que secteur commercial, nous devons veiller à offrir la valeur réelle de ce qui est vendu aux étudiant.e.s sous la marque ÉduCanada. Pour que les étudiant.e.s internationaux.ales vivent une expérience positive et réussie, le Canada doit les soutenir efficacement tout au long de leur parcours, depuis leur demande d'admission dans un établissement canadien jusqu'à la fin de leurs études et la transition vers le marché du travail. Cela nécessite une approche qui va bien au-delà des questions relevant de la responsabilité directe d'AMC.

L'incidence économique du secteur florissant de l'EI au Canada dépasse désormais celle des secteurs des pièces automobiles, du bois d'œuvre et de l'aérospatiale. Tout comme ces secteurs traditionnels et concurrentiels à l'échelle mondiale ont bénéficié d'une politique intégrée, d'une planification des programmes et des réglementations ainsi que d'investissements dans les infrastructures essentielles, le secteur canadien de l'EI a également besoin d'attention et de soutien pour demeurer fort. Il est

essentiel que les décideur.euse.s politiques considèrent l'EI comme un secteur à part entière et l'abordent de manière plus stratégique. Cette approche va au-delà de considérer l'éducation internationale comme un secteur commercial relevant de la compétence d'AMC.

La réussite du secteur de l'EI au Canada est une responsabilité partagée et diffuse. Mais cette réalité ne doit pas empêcher les différentes parties prenantes du secteur de travailler en collaboration pour promouvoir sa position. En réalité, le potentiel remarquable du secteur devrait inciter le gouvernement du Canada à donner l'exemple dans sa propre zone d'influence et à encourager un dialogue constructif et ciblé ainsi qu'une action concertée de la part des parties prenantes du système. Bien qu'Affaires mondiales Canada dirige le processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie quinquennale en matière d'EI, cette dernière représente bien plus que son mandat ministériel en termes de politique étrangère et de commerce.

Le BCEI reconnaît qu'AMC joue un rôle de premier plan dans la définition des objectifs et des engagements du Canada en matière d'EI au niveau des forums multilatéraux et sur la scène mondiale. Affaires mondiales Canada représente également les intérêts du pays dans le domaine de l'éducation internationale à l'échelle mondiale, en gérant les programmes de bourses d'études, en servant de canal d'information pour les étudiant.e.s potentiel.le.s, en promouvant la marque ÉduCanada, en aidant les établissements canadiens à cerner des acteurs principaux et des partenaires et en organisant le secteur de l'éducation.

IRCC joue également un certain nombre de rôles clés dans le domaine de l'EI. IRCC est chargé d'évaluer les demandes de permis d'études des étudiant.e.s internationaux.ales, de délivrer des permis de travail, de fournir aux étudiant.e.s internationaux.ales des renseignements sur les voies d'accès à la résidence temporaire ou permanente au Canada et, de manière plus générale, de prodiguer des conseils sur les politiques d'immigration et leur mise en application.

Le rôle d'EDSC en matière d'EI consiste à travailler avec l'industrie, les syndicats, les associations professionnelles et les groupes communautaires pour cerner les besoins à court terme du marché du travail ainsi que les manques à long terme en matière de compétences que les étudiant.e.s internationaux.ales peuvent aider à combler. L'augmentation récente du nombre d'heures de travail pour les étudiant.e.s internationaux.ales au Canada et les décisions visant à faciliter les voies d'accès à la résidence permanente pour ces étudiant.e.s dans des domaines à forte demande tels que la prestation de services de santé et les STIM ont toutes été éclairées par le travail de recherche d'EDSC. Aussi, EDSC joue un rôle important dans la promotion du développement des compétences des étudiant.e.s canadien.ne.s, conformément au leadership du ministère à l'égard du programme pilote Expérience compétences mondiales dans le cadre de la SEI actuelle.

De plus, de nombreux autres ministères fédéraux, d'ISDE au Logement, à la Sécurité publique, à l'Égalité des genres et aux Services aux Autochtones, ont tous un intérêt et un rôle à jouer pour assurer le succès des politiques et des programmes canadiens en matière d'EI. Ainsi, ISDE, les conseils subventionnaires (CRSH, CRSNG, IRSC), ainsi que leurs investissements significatifs en matière de bourses d'études internationales, de collaboration et de possibilités de formation à l'international dans le domaine de la recherche, sont notablement absents de la stratégie actuelle. Ceci représente une part importante des

efforts déployés par les établissements au niveau de l'éducation internationale. Le portefeuille de développement d'AMC et ses investissements dans les programmes et les bourses d'études, auxquels participent de nombreux établissements dans le cadre de leur approche à l'égard de l'éducation internationale, peuvent également être intégrés.

De plus, d'autres ordres de gouvernement, des établissements d'enseignement, des associations professionnelles et les secteurs privé et sans but lucratif jouent également un rôle essentiel dans le secteur de l'éducation internationale du Canada.

Compte tenu de l'ampleur et de la rapidité de l'évolution du secteur de l'EI du Canada, il est temps de repenser et de revitaliser les mécanismes actuels de coordination du secteur au niveau fédéral. Les systèmes en place actuellement ne fonctionnent pas comme il se doit, la pensée en vase clos continue de poser problème, et l'expertise de première ligne du secteur de l'EI au Canada est souvent laissée en jachère. Les parties directement concernées par les décisions relatives aux politiques et au programme d'éducation internationale, ou qui en bénéficient, doivent jouer un rôle actif et permanent pour veiller à ce que l'éducation internationale donne des résultats positifs sur le terrain et au sein de la communauté, tout en soutenant les étudiant.e.s, les professeur.e.s et le personnel canadien.ne.s et internationaux.ales dans leurs efforts à cet égard. Pour ce faire, il faut mettre en place des processus inclusifs pour faire participer la communauté de l'EI du pays à la définition des priorités, à la conception des programmes ainsi qu'à leur mise en œuvre.

Comme point de départ pour favoriser davantage la collaboration interministérielle et intrasectorielle, le BCEI préconise un dialogue structuré plus régulier pour réunir l'ensemble du secteur autour des questions importantes. Cela prendrait la forme d'un sommet pancanadien biennal portant sur l'EI qui réunirait des représentant.e.s de tous les paliers de gouvernement, des établissements d'enseignement, de l'industrie, des syndicats et des associations professionnelles et communautaires, afin de cerner et d'aborder les questions d'intérêt et de préoccupation mutuels relatives aux programmes de l'EI au Canada. Ce sommet pourrait être organisé en jonction avec le congrès annuel du BCEI sur le secteur de l'éducation internationale qui représente le plus grand rassemblement annuel de praticien.ne.s et de dirigeant.e.s canadien.ne.s du secteur. De plus, grâce à ces dialogues, une série de projets pilotes pourraient être créés afin de tester des approches novatrices pour résoudre les problèmes auxquels le secteur est confronté, et dont l'application pourrait par la suite être étendue. Par exemple, ces projets pourraient servir à établir des liens actifs dans le continuum du recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales, depuis l'éducation et l'obtention du diplôme à la résidence permanente dans des secteurs essentiels à la prospérité future du Canada, tels que l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, la biofabrication, l'ingénierie, l'énergie verte et les sciences de la santé.

Pour appuyer ce type d'initiative, il faudra une coordination étroite entre les ministères, les organismes fédéraux (AMC, IRCC, EDSC et les principaux ministères sectoriels), les établissements d'enseignement (possibilités de formation et de recherche), les provinces et les territoires (évaluation des besoins et définition des priorités), le secteur privé (expérience professionnelle et gestion des talents), les associations professionnelles et syndicales (accréditation), la communauté d'accueil (santé et soutien social), etc. Bien qu'il existe déjà de nombreux processus institutionnalisés au niveau national pour permettre à la communauté de l'EI du Canada de défendre des politiques ou des programmes précis,

ceux-ci ont tendance à se concentrer sur un nombre restreint de questions ou de préoccupations des politiques propres à l'établissement d'accueil. Malheureusement, il n'existe actuellement aucun mécanisme efficace pour faciliter le dialogue sur l'EI ou faire progresser de telles initiatives transversales.

Compte tenu du rythme auquel le secteur de l'EI évolue, la stratégie et les programmes du Canada en matière d'EI doivent être suffisamment souples pour permettre d'apporter des ajustements, d'évoluer et de répondre aux occasions qui se présentent au cours des cinq années que couvrira cette stratégie. Le sommet biennal et les projets pilotes proposés appuieraient la dynamique et les progrès sur différentes questions à mesure qu'elles évoluent dans un horizon temporel plus court, et contribueraient à promouvoir un programme cohérent d'EI pour le Canada, qui intègre de manière transparente les décisions relatives aux politiques et aux programmes avec une approche plus intégrée et moins cloisonnée.

### ***Leadership d'AMC et du Service des délégués commerciaux (SDC)***

Outre les recommandations formulées par le BCEI ci-dessus concernant l'intégration d'autres ministères fédéraux dans la direction et l'exécution de la prochaine stratégie de l'EI, le BCEI reconnaît également le rôle important et permanent de gestion que joue AMC pour diriger la stratégie de l'EI. Le BCEI encourage donc le SDC d'AMC à renforcer sa capacité à mettre en avant les priorités du secteur en établissant des liens plus étroits avec ses parties prenantes et en tirant parti de leurs connaissances et expertise de première ligne, conformément à une approche plus globale telle que décrite ci-dessus.

Pour commencer, AMC devrait faire valoir le profil de ses délégués commerciaux à l'éducation sur le marché afin de refléter l'importance stratégique du secteur de l'éducation internationale au Canada. Il est également nécessaire d'accroître la visibilité, la considération et le soutien accordés au secteur au niveau des postes diplomatiques, bien au-delà des délégués commerciaux chargés de l'EI, afin d'inclure les affaires politiques, le développement, ainsi que les chefs de mission. Les programmes d'éducation internationale et les bourses d'études internationales représentent plus qu'un simple moyen de tirer parti des politiques commerciales et étrangères du Canada ou d'étendre le « le pouvoir de velours » du pays. Comme indiqué précédemment, le secteur génère aujourd'hui plus d'activité économique que les secteurs du bois d'œuvre, des pièces automobiles et de l'aérospatiale. Il fait partie de la solution aux défis économiques et démographiques que connaît le Canada. Le secteur de l'EI enrichit notre culture et permet de tisser des liens interpersonnels inestimables. D'ailleurs, chacun.e des 800 000 étudiant.e.s internationaux.ales choisissant annuellement le Canada comme destination d'études devrait être reconnu.e de facto comme un.e défenseur.euse des intérêts du pays.

En second lieu, le SDC doit envisager le secteur d'un point de vue stratégique, et non seulement transactionnel. L'adoption d'une vision et d'un cadre plus larges pour l'EI modifiera nécessairement la manière dont AMC aborde l'EI en termes de politiques et de programmes. Pour ce faire, les représentant.e.s du SDC et les autres représentant.e.s clés d'AMC en mission (y compris les chefs de mission) devront recevoir une formation spécialisée sur la manière de promouvoir les intérêts du Canada en matière d'EI, ainsi qu'une orientation propre à chaque pays sur les possibilités de l'EI. Le secteur canadien de l'EI est bien équipé pour fournir ce type de soutien.

En troisième lieu, et en s'appuyant sur cela, AMC doit développer des mesures pour évaluer le rendement de son SDC dans la promotion des priorités de l'EI pour le Canada. Cela peut aller de l'organisation d'une journée annuelle de l'EI au Canada à la mobilisation des ancien.ne.s étudiant.e.s canadien.ne.s ayant bénéficié d'une bourse d'études à l'international au sein du gouvernement, des milieux d'affaires et des milieux académiques afin de cerner des pistes et des possibilités d'échanges éducatifs ou techniques pour les établissements canadiens ou pour les étudiant.e.s canadien.ne.s qui vont à l'étranger. Lorsque les établissements d'enseignement canadiens cherchent à établir des partenariats avec des homologues locaux ou à commercialiser leurs services, ils devraient pouvoir compter sur le même niveau de soutien que celui dont bénéficient les entreprises canadiennes. Les représentant.e.s du SDC devraient être visibles et présent.e.s pour soutenir leurs efforts. D'après les membres du BCEI, le secteur aspire à une plus grande visibilité et à un plus grand engagement de la part du SDC sur les marchés.

***Recommandation 1 : La prochaine SEI doit tenir compte de toute l'ampleur, toute la portée et tout le potentiel du secteur canadien de l'EI et comprendre une stratégie pangouvernementale et sectorielle pour s'assurer que le Canada adopte une approche plus globale et plus stratégique à l'égard de l'éducation internationale en engageant un plus grand nombre d'institutions, d'organismes et de ministères fédéraux dans sa mise en application.***

***Recommandation 2 : La prochaine SEI doit s'assurer que le Canada offre la valeur réelle de ce qui est vendu aux étudiant.e.s sous la marque ÉduCanada. Elle doit préconiser et promouvoir des initiatives visant à soutenir efficacement les étudiant.e.s internationaux.ales tout au long de leur parcours, depuis leur demande d'admission dans un établissement canadien jusqu'à la fin de leurs études et la transition vers le marché du travail.***

***Recommandation 3 : Les décideur.euse.s politiques doivent mieux reconnaître la myriade d'avantages de l'EI pour le Canada et lui accorder le même niveau d'attention et de soutien ciblés et stratégiques dont bénéficient les autres secteurs de croissance prioritaires.***

***Recommandation 4 : Le BCEI recommande que la SEI prévoie des fonds pour soutenir un dialogue structuré plus régulier afin de réunir l'ensemble du secteur autour des questions importantes sous la forme d'un sommet pancanadien biennal portant sur l'EI. Cette rencontre réunirait des représentant.e.s de tous les paliers du gouvernement, des établissements d'enseignement, de l'industrie, des syndicats et des associations professionnelles et communautaires afin de cerner et d'aborder des questions d'intérêt et de préoccupation mutuels relatives aux programmes d'EI du Canada. De plus, grâce à ces dialogues, une série de projets pilotes pourraient être créés afin de tester des approches novatrices pour résoudre les problèmes auxquels le secteur est confronté, et dont l'application pourrait par la suite être étendue.***

***Recommandation 5 : AMC devrait adopter une vision et un cadre plus larges à l'égard du secteur de l'EI, faire de sa promotion une considération importante au niveau du ministère et au-delà du SDC, développer des critères pertinents d'évaluation du rendement, et collaborer avec le secteur de l'EI du pays pour offrir une formation spécialisée sur la manière de promouvoir les intérêts du Canada en matière d'EI, ainsi qu'une orientation propre à chaque pays sur les possibilités du secteur.***

## 2. Renforcer l'image de marque mondiale du Canada : une approche éthique

Le BCEI travaille en étroite collaboration avec ses organisations membres sur un certain nombre de fronts afin de concrétiser son engagement de longue date à promouvoir des pratiques éthiques en matière d'EI et à soutenir la rigueur et le professionnalisme dans l'ensemble du secteur au Canada.

Le BCEI travaille actuellement à la mise à jour du *Code déontologique en matière d'éducation internationale au Canada* afin de refléter l'évolution significative du secteur de l'éducation internationale depuis la première rédaction du Code du BCEI en 2013. Le Code exigera des établissements de s'engager à respecter les valeurs de qualité, d'équité, d'inclusion et de partenariat et leur fournira des lignes directrices à suivre en matière d'éthique et à l'aune desquelles ils pourront évaluer leur propre rendement. Le BCEI travaille également à l'élaboration d'un *Code de conduite pour la collaboration avec les agent.e.s de l'éducation internationale*, qui fournira aux établissements un cadre éthique lors de l'évaluation d'agent.e.s potentiel.le.s de l'EI et de la gestion des partenaires de recrutement.

Pour soutenir et éclairer ces objectifs, le BCEI organise régulièrement des tables rondes multipartites, des forums de discussion et des sondages auprès des étudiant.e.s internationaux.ales au Canada. Aussi, le BCEI élabore, offre et administre des programmes de formation et de certification professionnelle pour les professionnel.le.s de l'EI, y compris pour les conseiller.ère.s agréé.e.s en matière d'immigration des étudiant.e.s internationaux.ales.

En complément de ces efforts, le BCEI est prêt à travailler avec AMC et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) pour mener une initiative multilatérale visant à intégrer des exigences éthiques à la marque ÉduCanada. L'image de marque devrait sous-entendre un engagement envers l'éthique de l'éducation internationale et formuler plus clairement l'impératif pour les établissements d'enseignement désignés de démontrer leur engagement et leur capacité à offrir des programmes d'EI axés sur les valeurs. Sur la base de la consultation et de l'engagement, le *Code déontologique en matière d'éducation internationale au Canada* et le *Code de conduite pour la collaboration avec les agent.e.s de l'éducation internationale* du BCEI pourraient être étendus au-delà des membres du BCEI et être utilisés par AMC et le CMEC dans le cadre des exigences de l'image de marque d'ÉduCanada.

Grâce à ses efforts de marketing sous la marque ÉduCanada, AMC a une occasion unique de contribuer au renforcement des capacités et à la sensibilisation des potentiel.le.s étudiant.e.s internationaux.ales du Canada sur les moyens appropriés d'obtenir des conseils en matière d'immigration dans le cadre de leurs demandes de permis d'études. Ces étudiant.e.s recevraient un message clé les encourageant à demander conseil auprès de personnes et/ou entités autorisées. Ces messages proactifs pourraient servir à réfuter les messages d'agent.e.s et d'acteurs peu scrupuleux.euses dans le domaine du recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales.

Le Canada doit tenir compte de certaines autres considérations pour développer une approche de leadership plus éthique en matière d'éducation internationale afin de s'assurer de son inclusivité, de sa positivité et de sa durabilité pour toutes les parties concernées. Il s'agit notamment de veiller à ce que le

marketing, les politiques et les programmes existants ne servent pas à perpétuer les inégalités ou les approches coloniales. Cette démarche peut nécessiter un changement d'approche dans la manière dont les acteurs de l'éducation internationale envisagent le recrutement et les partenariats afin de faciliter l'accès de manière innovante et respectueuse, et de garantir la réciprocité dans les relations développées.

De plus, les futurs programmes doivent encourager activement la participation et le soutien des groupes sous-représentés, notamment par le biais de bourses d'études et de possibilités dans le cadre du programme Expérience compétences mondiales. Le secteur de l'EI est bien placé pour contribuer à d'autres priorités nationales du pays, telles que le soutien aux efforts de vérité et de réconciliation. De nombreux établissements donnent l'exemple à cet égard, et ce, en collaborant avec le corps professoral autochtone à travers le monde, en décolonisant activement les programmes d'études ainsi que leur approche vis-à-vis de l'engagement international, et en veillant à ce que l'éducation et la sensibilisation à la vérité et à la réconciliation fassent partie intégrante des programmes destinés aux étudiant.e.s internationaux.ales.

Le secteur doit également être plus attentif à l'atténuation de son incidence sur l'environnement. En tant que signataire de l'accord mondial Climate Action Network for International Educators (CANIE), le BCEI s'est engagé à servir de leader mondial parmi les associations du secteur de l'éducation internationale en mettant en avant son propre *Plan d'action innovant en matière de justice climatique*. Le plan fera progresser les Objectifs de développement durable des Nations unies en engageant le BCEI à entreprendre des actions mesurables qui renforcent la résilience climatique et à rendre compte des efforts déployés pour réduire l'empreinte carbone associée aux 800 000 étudiant.e.s internationaux.ales inscrit.e.s dans des établissements canadiens. En conséquence, le BCEI encourage AMC à ne pas se contenter de suivre et de rapporter les incidences économiques du secteur de l'EI, mais aussi les incidences environnementales globales du secteur tant au niveau national que mondial. D'autre part, la nouvelle SEI offre au Canada une occasion unique de reconnaître l'importance de faire progresser l'action climatique et la durabilité par le biais de l'EI. Cela doit nécessairement commencer par une compréhension de l'incidence environnementale du secteur au Canada.

***Recommandation 6 : L'image de marque d'ÉduCanada devrait sous-entendre un engagement envers l'éthique de l'éducation internationale et formuler plus clairement l'impératif pour les établissements d'enseignement désignés de démontrer leur engagement et leur capacité à offrir des programmes d'EI axés sur les valeurs. Le Code déontologique en matière d'éducation internationale au Canada et le Code de conduite pour la collaboration avec les agent.e.s de l'éducation internationale du BCEI, en cours d'élaboration actuellement, pourraient être étendus au-delà des membres du BCEI et être utilisés par AMC et le CMEC dans le cadre des exigences de l'image de marque d'ÉduCanada.***

***Recommandation 7 : AMC devrait tirer parti des canaux de commercialisation et des ressources propres à sa marque ÉduCanada pour informer les potentiel.le.s étudiant.e.s internationaux.ales des moyens appropriés d'obtenir des conseils en matière d'immigration dans le cadre de leurs demandes de permis d'études au Canada.***

**Recommandation 8 : Le Canada doit jouer un rôle de leader mondial dans le développement d'une approche plus éthique en matière d'éducation internationale afin de s'assurer de son inclusivité, de sa positivité et de sa durabilité pour toutes les parties concernées. Il s'agit notamment de veiller à ce que le marketing, les politiques et les programmes existants ne servent pas à perpétuer les inégalités ou les approches coloniales. Les futurs programmes doivent encourager activement la participation et le soutien des groupes sous-représentés, notamment par le biais de bourses d'études et de possibilités dans le cadre du programme Expérience compétences mondiales.**

**Recommandation 9 : Le BCEI encourage AMC à ne pas se contenter de suivre et de rapporter les incidences économiques du secteur de l'EI, mais aussi les incidences environnementales globales du secteur tant au niveau national que mondial.**

### **3. Comblent les besoins du marché du travail et rationaliser les voies d'immigration**

Le BCEI a émis un certain nombre de recommandations à IRCC dans son mémoire sur le document de discussion intitulé *Un système d'immigration pour l'avenir du Canada*, soumis à IRCC en avril 2023 (voir annexe 1), notamment en ce qui concerne :

- Le traitement rapide des demandes de permis d'études internationales
- L'amélioration de l'intégration des politiques et des programmes dans l'ensemble de l'écosystème de l'immigration
- La rationalisation des voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiant.e.s internationaux.ales

Les principaux messages que nous adressons à IRCC et aux Canadien.ne.s sont les suivants :

- Il existe des raisons impérieuses de reconnaître dans nos politiques, nos programmes et notre planification en matière d'immigration que les étudiant.e.s internationaux.ales actuel.le.s et potentiel.le.s au Canada représentent un atout stratégique et un apport important à notre prospérité actuelle et future.
- Si la priorité immédiate de l'actualisation des politiques d'immigration du Canada est de répondre en temps opportun et de manière efficace aux défis du marché du travail et à ceux relatifs à la démographie, soulignés dans le document de discussion d'IRCC, les détenteur.rice.s de permis d'études canadiens qui représentent plus de 800 000 étudiant.e.s (dont 60 % ont exprimé le souhait de rester au Canada après l'obtention de leur diplôme) constituent une partie importante de la solution et peuvent apporter une valeur ajoutée qui va bien au-delà de ces paramètres étroits.
- En conséquence, IRCC devrait mettre en place un volet d'immigration particulier destiné à attirer les meilleur.e.s étudiant.e.s internationaux.ales au Canada, à contribuer à leur réussite et à faciliter la voie d'accès à la résidence permanente pour ceux et celles qui souhaitent rester après avoir terminé leurs études.

Ces mesures sont essentielles au succès du secteur de l'éducation internationale du Canada et aux objectifs à long terme du pays en matière de marché du travail et d'immigration. La réputation du pays est engagée en ce qui concerne les délais de traitement de toutes les demandes de permis d'études. Le Canada rivalise avec d'autres pays pour le recrutement des meilleurs talents mondiaux. Le fait que les étudiant.e.s internationaux.ales déjà accepté.e.s par leur établissement d'accueil soient confronté.e.s à de longs délais et à des incertitudes pour obtenir leur permis d'études ne manquera certainement pas à éroder notre image de marque mondiale. Les tendances récentes en ce qui concerne les délais de traitement des demandes de permis d'études et les taux de rejet élevés vis-à-vis d'étudiant.e.s originaires de pays ou de régions « prioritaires » dont les demandes ont déjà été acceptées par des établissements canadiens sont préoccupantes. Il est impératif qu'IRCC améliore les délais de traitement des visas et prenne des mesures décisives pour cerner et corriger les idées reçues systématiques inhérentes à la manière dont les demandes de permis d'études pour les étudiant.e.s internationaux.ales sont traitées.

Dans le même ordre d'idées, le Canada ne peut pas prétendre de manière crédible qu'il accorde la priorité au recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales talentueux.euses tout en tolérant de longs délais pour les candidat.e.s qualifié.e.s qui demandent l'autorisation de rester au Canada après l'obtention de leur diplôme. Si le Canada déclare publiquement que sa SEI vise à combler les lacunes en matière de compétences, s'il met l'accent sur le recrutement dans le domaine des STIM avec un incitatif à fournir une voie d'accès à la résidence permanente, il doit être en mesure de concrétiser ces objectifs sur le plan opérationnel et programmatique.

Une plus grande cohérence des politiques et des programmes entre IRCC et les autres ministères concernés est requise pour atteindre les objectifs souhaités par le Canada. Le BCEI a, dès lors, recommandé que le gouvernement du Canada crée une nouvelle fonction, celle de « dirigeant.e principal.e des talents pour le Canada », afin de mener une approche pangouvernementale pour le recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales dont les compétences sont recherchées, et de collaborer avec d'autres ordres de gouvernement pour fixer des objectifs et attribuer des ressources dans le cadre d'accords annuels sur le niveau d'immigration pour la rétention des étudiant.e.s internationaux.ales.

Le BCEI estime que le moyen le plus efficace pour le Canada d'atteindre la grande majorité de ses objectifs en matière d'immigration est de mettre en place une stratégie délibérée visant à faciliter l'accès à la résidence permanente pour les étudiant.e.s internationaux.ales qui souhaitent rester au Canada après l'obtention de leur diplôme. Ils/elles sont globalement plus jeunes que les autres catégories d'immigrant.e.s, ils/elles ont complété leurs études en anglais ou en français et leurs diplômes et certifications sont déjà reconnus. Bon nombre de ces étudiant.e.s ont une expérience professionnelle au Canada et ont exprimé leur souhait de rester au pays. Ils/elles sont déjà sur place et vivent au sein de nos collectivités, avec un réseau de contacts personnels et professionnels déjà établi qui peut les aider à trouver un emploi, à accéder aux services sociaux et de santé et à réduire la pression qui pèse sur les services d'aide à l'installation à long terme.

Les étudiant.e.s internationaux.ales devraient constituer un volet particulier au sein de notre système d'immigration. Si le gouvernement du Canada encourage activement ces dernier.ière.s à s'inscrire dans des établissements canadiens parce qu'il les considère comme une partie de la solution à nos défis économiques et démographiques, il ne peut pas par la suite rejeter les demandes de permis d'études des étudiant.e.s potentiel.le.s qui expriment leur souhait de s'installer au Canada après avoir terminé

leurs études. Selon nous, il n'est dans l'intérêt de personne que les étudiant.e.s internationaux.ales soient évalué.e.s selon les critères de « résidence temporaire » au même titre que les touristes ou les travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires.

Dans le cadre de ce volet, il conviendrait de créer des programmes pilotes axés sur les besoins du marché du travail en fonction des régions ou des secteurs au Canada. Ces programmes permettraient d'orienter les étudiant.e.s internationaux.ales vers des programmes d'études précis, puis tout au long du processus de la résidence permanente et enfin en leur permettant directement d'occuper des emplois dans le but de combler les manques identifiés sur le marché du travail. Cette procédure accélérée pour sélectionner des étudiant.e.s internationaux.ales répondra mieux aux besoins du Canada et aux intérêts des étudiant.e.s concerné.e.s. L'existence d'un canal dédié à la résidence permanente au sein du volet des étudiant.e.s internationaux.ales du Canada pourrait également servir à gérer les attentes de plus de 800 000 étudiant.e.s internationaux.ales, dont seulement une partie peut en réalité se garantir un plan à long terme pour s'installer au Canada.

***Recommandation 10 : Il est impératif qu'IRCC améliore les délais de traitement des visas et prenne des mesures décisives pour cerner et corriger les idées reçues systématiques inhérentes à la manière dont les demandes de permis d'études pour les étudiant.e.s internationaux.ales sont traitées.***

***Recommandation 11 : Le gouvernement du Canada devrait créer une nouvelle fonction, celle de « dirigeant.e principal.e des talents pour le Canada », afin de mener une approche pangouvernementale pour le recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales dont les compétences sont recherchées, et de collaborer avec d'autres ordres de gouvernement pour fixer des objectifs et attribuer des ressources dans le cadre d'accords annuels sur le niveau d'immigration pour la rétention des étudiant.e.s internationaux.ales.***

***Recommandation 12 : Les étudiant.e.s internationaux.ales devraient constituer un volet particulier au sein de notre système d'immigration, dans lequel leurs demandes de permis d'études ne seraient pas rejetées pour avoir indiqué qu'ils souhaitent rester au Canada après l'obtention de leur diplôme. De plus, il conviendrait de créer des programmes pilotes axés sur les besoins du marché du travail en fonction des régions ou des secteurs au Canada. Ces programmes permettraient d'orienter les étudiant.e.s internationaux.ales vers des programmes d'études précis, puis tout au long du processus de la résidence permanente et enfin en leur permettant directement d'occuper des emplois dans le but de combler les manques identifiés sur le marché du travail.***

## **4. Respecter l'impératif de diversification**

En ce qui concerne la diversification, le BCEI reconnaît qu'il peut y avoir des raisons géopolitiques, économiques ou humanitaires impérieuses qui incitent AMC à désigner un certain pays ou une certaine région comme une « priorité » potentielle en matière d'EI. Il reste tout de même impératif de diversifier les marchés d'origine des étudiant.e.s internationaux.ales afin d'atténuer les risques de perturbations qui pèsent sur le secteur. Le BCEI reconnaît que l'atteinte des objectifs de diversification des inscriptions définis dans la Stratégie en matière d'éducation internationale 2019-2024 a été largement bloquée en raison de la pandémie.

Alors qu'AMC cherche à mettre à jour sa liste de pays et régions prioritaires, le BCEI recommande un engagement continu auprès d'autres ministères fédéraux et auprès des parties prenantes directement touchées par ces décisions. Il est important de veiller à ce que les attentes soient réalistes et à ce que l'état de préparation opérationnelle soit élevé pour faire face à une augmentation de la demande d'inscription provenant des régions nouvellement désignées comme prioritaires. Le BCEI et d'autres associations éducatives pancanadiennes possèdent une vaste expérience de l'EI qui est trop souvent sous-utilisée. De par leurs contacts, leurs réseaux et leurs bassins d'ancien.ne.s étudiant.e.s, ces associations peuvent proposer une évaluation réaliste des besoins, des obstacles, des objectifs et des calendriers. Elles peuvent également identifier des interlocuteur.rice.s de confiance avec lequel.le.s collaborer.

Lors de la désignation des marchés prioritaires, le BCEI recommande à AMC de prendre un engagement à long terme, d'inclure un plan de promotion et d'établir des dispositions de temporisation. L'élargissement du recrutement dans le domaine de l'EI prend du temps et les résultats sont souvent incertains et invariablement à long terme. Les finances précaires des établissements d'enseignement canadiens offrent à ces derniers une capacité limitée pour développer à court terme leurs efforts de recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales ou pour redéployer les ressources existantes. En l'absence d'incitatifs pour soutenir la diversification (tels qu'un nouveau programme de bourses, un événement sur l'éducation canadienne organisé par le SDC, etc.), un nombre limité d'établissements canadiens auront les ressources nécessaires (y compris les ressources financières) pour saisir ces nouvelles occasions. Étant donné les importantes ressources humaines et financières nécessaires pour s'orienter vers de nouveaux marchés, les petits établissements continueront probablement à se concentrer sur la maximisation du rendement de leurs investissements sur les marchés existants.

De plus, la préparation et la capacité d'AMC et d'IRCC à gérer l'augmentation des demandes de renseignements sur les programmes, les aides financières et le traitement des demandes de permis d'études doivent être mises en place pour les marchés sélectionnés. AMC doit s'assurer qu'il est en mesure de fournir aux potentiel.le.s étudiant.e.s étranger.ère.s des informations opportunes et appropriées sur les programmes canadiens d'études et de bourses d'études, conformément à la décision du Canada de faire de leur pays d'origine une « priorité ». De façon tout aussi importante, IRCC doit s'assurer d'être prêt à traiter l'afflux de demandes de permis d'études en provenance des régions nouvellement désignées comme « prioritaires » et doit calibrer son programme de formation des agent.e.s et ses critères d'évaluation des demandes de permis afin d'éliminer le risque de partialité.

En 2022, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes a enquêté sur les taux de rejet élevés des demandeur.euse.s de permis d'études originaires de pays et de régions précédemment désignés comme « prioritaires » en vertu de la SEI. Le mémoire remis à ce comité par le BCEI figure à l'annexe 2. Les problèmes étaient imputables à plusieurs facteurs : le manque de familiarité des personnes chargées de traiter les demandes de permis avec les registres officiels, les normes en matière de documentation et les systèmes éducatifs de ces pays; l'absence de relations de longue date entre les fonctionnaires et établissements canadiens, d'une part, et les autorités éducatives et agent.e.s éducatif.ive.s agréé.e.s, d'autre part; et l'application de tests financiers « universels » qui ne sont pas réalistes dans les pays à faible PIB. Bien que la situation semble s'améliorer, nous devons veiller à ce que ce type de problème ne compromette pas l'image du Canada à l'échelle mondiale.

Ce dernier point à propos des conséquences involontaires de l'application d'approches « universelles » souligne la nécessité d'une approche équilibrée lors de l'application de solutions numériques visant à accélérer le traitement des demandes de permis d'études. Ces solutions doivent continuer à permettre l'évaluation subjective des demandes de permis d'études provenant de pays plus pauvres. Un faible revenu ne devrait pas empêcher les étudiant.e.s internationaux.ales qualifié.e.s de poursuivre leurs études au Canada.

La désignation des marchés prioritaires doit se fonder sur des études de marché fiables concernant la situation à moyen et long terme, y compris sur la base de projections démographiques. En outre, la définition des perspectives d'avenir ne doit pas se limiter au modèle traditionnel des étudiant.e.s internationaux.ales venant au Canada pour obtenir un diplôme, par exemple, mais doit prendre en compte les risques associés à la fuite des cerveaux et examiner d'autres modèles innovants et inclusifs pour élargir l'accès mondial à l'éducation et étendre la portée des établissements canadiens dans le monde entier : l'éducation transnationale, l'apprentissage virtuel, la programmation conjointe et autres modèles de prestation de services.

Les priorités géographiques doivent tenir compte des intérêts des établissements de différents niveaux (universités, collèges, instituts, écoles polytechniques, cégeps, conseils scolaires chapeautant les écoles primaires et secondaires et écoles de langues) et englober des offres pertinentes pour les établissements anglophones, francophones et bilingues. Les établissements membres du BCEI ont accordé une attention considérable à leurs efforts de diversification au cours des dernières années. Lors de l'examen des priorités de diversification à inclure dans la future SEI, il est important qu'AMC reconnaisse que les marchés désignés comme « prioritaires » varieront en fonction de l'objectif d'internationalisation des établissements (c.-à-d. que le marché prioritaire pour le recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales ne sera pas nécessairement le même pour la mobilité des étudiant.e.s canadien.ne.s vers l'étranger que pour la collaboration en matière de recherche) et de la nature de l'établissement lui-même (c.-à-d. que les marchés prioritaires pour le recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales seront différents entre les établissements francophones et anglophones). Les établissements canadiens s'engagent déjà activement en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces régions revêtent une importance stratégique pour le Canada, non seulement d'un point de vue démographique, mais aussi parce qu'elles soutiennent stratégiquement les intérêts nationaux à long terme du Canada en matière de commerce et de politique étrangère dans ces parties du monde.

**Recommandation 13 : Lors de la désignation des marchés prioritaires, le BCEI recommande ce qui suit :**

- **AMC doit démontrer un engagement continu auprès d'autres ministères fédéraux et auprès des parties prenantes directement touchées par ces décisions;**
- **AMC doit prendre un engagement à long terme, inclure un plan de promotion et établir des dispositions de temporisation;**
- **AMC et IRCC doivent assurer leur préparation et leur capacité à gérer l'augmentation des demandes de renseignements sur les programmes, les aides financières et le traitement des demandes de permis d'études pour les marchés sélectionnés;**
- **IRCC doit s'assurer que les « solutions numériques » qu'il adopte pour accélérer le traitement des demandes de permis d'études n'entraînent pas de biais systémiques involontaires, en**

*particulier à l'encontre des étudiant.e.s originaires de pays à faible revenu ou de pays ou régions nouvellement désignés comme « prioritaires » et avec lesquels IRCC n'a qu'une expérience limitée;*

- *La sélection des marchés doit se fonder sur des études de marché fiables concernant la situation à moyen et long terme, y compris sur la base de projections démographiques, et inclure d'autres modèles innovants permettant d'élargir l'accès mondial à l'éducation et d'étendre la portée des établissements canadiens dans le monde entier, au-delà du recrutement traditionnel d'étudiant.e.s.*

**Recommandation 14 :** *Lors de l'examen des priorités de diversification à inclure dans la future SEI, il est important qu'AMC reconnaisse que les marchés désignés comme « prioritaires » varieront en fonction de l'objectif d'internationalisation des établissements et de la nature de l'établissement lui-même. Il est nécessaire d'adopter une approche nuancée de la diversification dans le cadre de la future SEI.*

## 5. Investir dans les programmes de bourses d'études

Sur la base de son expérience, le BCEI note que les programmes de bourses d'études internationales, lorsqu'ils sont conçus correctement et déployés de manière stratégique, peuvent être un outil inestimable pour promouvoir les intérêts nationaux du Canada et les priorités en matière d'éducation internationale. Cela s'applique aux bourses internationales destinées aux étudiant.e.s et aux professeur.e.s, que ce soit pour venir étudier au Canada ou partir étudier à l'étranger. Les bourses d'études peuvent également constituer un outil précieux pour mettre sur pied et développer les activités d'internationalisation des établissements d'enseignement.

Le Programme de bourses internationales (PBI) d'AMC propose une vaste gamme de programmes de bourses d'études de durées variées, axés sur différentes régions et ciblant des populations précises, tout cela dans le but de promouvoir un large éventail d'intérêts. D'autres ministères et organismes fédéraux, y compris le CRDI et les conseils subventionnaires, offrent également des programmes de bourses internationales liés à leurs mandats et à des impératifs sectoriels ou de programmation.

Il est évidemment logique pour le Canada de maintenir une gamme de programmes de bourses qui peuvent répondre aux divers besoins des étudiant.e.s internationaux.ales potentiel.le.s, aux exigences en matière de capacité humaine et de capacité de développement des pays bénéficiaires, aux intérêts internationaux et nationaux du Canada, et aux objectifs d'internationalisation des établissements d'enseignement canadiens. Le BCEI soutient l'expansion des programmes de bourses internationales. Cependant, pour les étudiant.e.s internationaux.ales qualifié.e.s qui tentent de déterminer leur admissibilité à une bourse d'études, il peut s'avérer difficile de s'y retrouver dans tous ces programmes de bourses d'études.

Les établissements d'enseignement de petite et moyenne taille disposent souvent de moyens limités pour accroître l'engagement international de leur établissement. Ils s'appuient fortement sur le corps professoral de l'établissement pour forger et développer leurs partenariats et relations à l'international.

Les initiatives du corps professoral contribuent à catalyser une grande partie des programmes d'internationalisation de ces établissements. Ainsi, il serait bénéfique pour la croissance et la diversification continues du secteur canadien de l'éducation internationale que le gouvernement du Canada investisse dans un plus grand nombre de bourses d'études qui favorisent la mobilité enseignante, ainsi que dans un plus grand nombre de bourses d'études qui soutiennent plus largement la collaboration en matière de recherche.

L'une des conséquences de la pandémie de COVID-19 dans le domaine de l'éducation internationale a été l'accélération rapide de l'apprentissage virtuel, de l'échange de connaissances et de la collaboration en matière de recherche en ligne. Parfois par stratégie délibérée, mais plus souvent par nécessité, les établissements canadiens ont rapidement adapté leurs modalités d'enseignement, leurs programmes d'échange professoral, la conception de leurs programmes, leurs processus d'évaluation et leurs protocoles d'accréditation pour faire face à cette situation sans précédent. Dans l'ensemble, leurs efforts ont été couronnés de succès.

Le PBI d'AMC doit s'adapter à ces changements introduits par la pandémie de COVID-19 en élargissant les critères d'admissibilité des bourses pour inclure l'apprentissage virtuel et hybride, la collaboration virtuelle en matière de recherche et les échanges professoraux.

### ***Guichet unique d'information sur les bourses d'études***

Le BCEI appuie fermement la création d'un guichet unique qui centraliserait la responsabilité et l'imputabilité de l'administration des programmes de bourses internationales soutenus par le gouvernement fédéral. Un tel guichet permettrait d'atteindre la masse critique nécessaire au développement d'une plateforme de recherche par requêtes facile à naviguer, sous-tendue par l'IA, et mise à la disposition des étudiant.e.s internationaux.ales et des professeur.e.s qui désirent venir au Canada, des établissements canadiens et du Service des délégués commerciaux du Canada. S'il est conçu avec soin, ce guichet virtuel pourrait :

- Fournir les bases nécessaires à la promotion d'une image de marque cohérente des bourses d'études internationales du Canada.
- Permettre aux utilisateur.ice.s d'accéder à leur profil pour :
  - repérer rapidement et efficacement les programmes de bourses et les sources de soutien qui conviennent à leurs besoins;
  - orienter automatiquement les candidat.e.s vers les bourses d'études auxquelles ils/elles sont admissibles;
  - utiliser l'intelligence artificielle pour permettre aux candidat.e.s de déposer une seule demande pour toutes les formes d'aide pertinentes;
  - calculer la limite du cumul de l'aide lorsque plusieurs bourses sont attribuées à un.e même candidat.e.
- Établir une base de données des candidat.e.s/boursier.ière.s afin de faciliter :
  - l'évaluation des programmes (processus d'application, résultats et bénéfices à long terme);
  - le marketing et la promotion d'ÉduCanada;
  - l'engagement continu auprès des boursier.ière.s (répercussions à long terme).

- Suivre la répartition géographique des demandes de bourses d'études et le succès des candidat.e.s à partir de sources internationales.
- Suivre la répartition géographique des bourses d'études au niveau national, par programme d'études, par province ou territoire et par établissement.
- Être conçu pour être évolutif et héberger des informations sur les programmes de bourses d'études internationales offerts par :
  - d'autres ministères et organismes fédéraux;
  - des universités, des collèges, des établissements de formation et des écoles de langues;
  - des entreprises et fondations du secteur privé;
  - des programmes provinciaux et territoriaux.

### *Image de marque des bourses d'études*

Le document de discussion d'AMC reconnaît également la nécessité d'un emballage descriptif plus accessible et plus cohérent pour mieux promouvoir l'ensemble des programmes de bourses d'études d'AMC. Il note en outre que les différents programmes ont été créés à différentes époques en réponse à différents impératifs en matière de politiques publiques et de programmation. Les actualiser pourrait donc s'avérer nécessaire. Le BCEI est tout à fait d'accord avec cette conclusion et soutient la création d'une « marque » distincte et cohérente pour l'ensemble des bourses d'études internationales canadiennes.

Sur la base d'un examen de l'objectif déclaré des programmes de bourses offerts dans le cadre du PBI d'AMC et sur celle du langage plus ambitieux retrouvé dans le document de discussion d'AMC, le BCEI estime qu'une première étape essentielle pour apporter une certaine cohérence à cette gamme de programmes devrait être de développer un nouveau modèle conceptuel ou cadre pour les programmes de bourses internationales. Ce cadre devrait permettre de formuler de manière plus simple et plus intuitive l'intention, les objectifs et la valeur ajoutée que les programmes de bourses d'études appuyés par le gouvernement fédéral cherchent à apporter, tout en étant neutre du point de vue de la région et du pays. Parmi les thèmes potentiels pourraient se retrouver les suivants :

- **Bourses de développement** : Renforcent les capacités humaines, les aptitudes techniques et le leadership dans les pays prioritaires afin de soutenir une croissance durable, d'améliorer les résultats en matière de santé, de renforcer la gouvernance, la démocratie et l'État de droit, et de promouvoir la stabilité sociale et l'égalité des genres.
- **Bourses humanitaires** : Soutiennent la continuité de l'apprentissage pour les étudiant.e.s qui sont situé.e.s dans des régions en crise ou qui en proviennent; fournissent une formation adaptée qui peut atténuer les souffrances immédiates et soutenir la reconstruction.
- **Bourses d'excellence** : Incitent les étudiant.e.s performant.e.s à s'inscrire dans des établissements canadiens et soutiennent les échanges de professeur.e.s dans certains domaines.
- **Bourses d'études nordiques et autochtones** : Favorisent la mobilité des étudiant.e.s autochtones à l'extérieur de leur pays, l'apprentissage interculturel et les partenariats de

recherche sur les questions circumpolaires.

- **Bourses de recherche et d'innovation** : Facilitent les échanges en personne et virtuels entre les membres du personnel, de la population étudiante et du corps professoral, ainsi que les partenariats de recherche dans les secteurs émergents et innovants.
- **Bourses fondamentales** : Soutiennent les programmes d'échange d'enseignant.e.s du primaire et du secondaire qui sont axés sur l'apprentissage interculturel et la formation linguistique.

Idéalement, ces bourses seraient modulables, à la fois en termes d'envergure et de durée, en fonction du pays, du secteur ou de la population cible.

### ***Évaluation des bourses d'études et participation des ancien.ne.s boursier.ière.s***

Il est également essentiel que les programmes de bourses internationales d'AMC intègrent des critères d'évaluation complets qui prévoient un suivi longitudinal des boursier.ière.s. Un tel suivi serait précieux, car il permettrait de savoir si leur bourse canadienne a contribué à l'avancement de la carrière des boursier.ière.s et de solliciter leur avis sur la manière d'améliorer les programmes de bourses. Les programmes de bourses devraient également prévoir l'obligation de maintenir des liens actifs avec les boursier.ière.s. Sur ce point, le BCEI note que favoriser plus efficacement la participation des ancien.ne.s boursier.ière.s fait partie des tâches inachevées de la dernière itération de la Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale.

Le BCEI croit que les délégués commerciaux du Canada et les autres missions diplomatiques d'AMC devraient reconnaître les ancien.ne.s boursier.ière.s comme des spécialistes qui connaissent et comprennent le Canada et sont prédisposé.e.s à l'aider. Des réunions « Connexions avec le Canada » devraient être organisées régulièrement avec les ancien.ne.s boursier.ière.s pour obtenir des conseils, obtenir un soutien en matière de réseautage ou solliciter leur participation en tant qu'ambassadeur.rice.s de facto de l'éducation internationale canadienne.

***Recommandation 15 : Le BCEI appuie l'élargissement de l'offre de programmes de bourses d'études internationales, que ce soit pour venir étudier au Canada ou partir étudier à l'étranger, et reconnaît la valeur du maintien d'une gamme de programmes conçus pour répondre à des besoins précis et cibler certaines populations.***

***Recommandation 16 : Les programmes de mobilité du corps professoral devraient être élargis dans le cadre d'une offre croissante de bourses internationales financées par le gouvernement du Canada.***

***Recommandation 17 : Les bourses soutenant la collaboration en matière de recherche devraient être élargies dans le cadre d'une offre croissante de bourses internationales financées par le gouvernement du Canada.***

***Recommandation 18 : Les critères d'admissibilité des bourses internationales d'AMC et d'autres organismes fédéraux devraient être élargis pour inclure l'apprentissage virtuel et hybride, la collaboration virtuelle en matière de recherche et les échanges professoraux.***

**Recommandation 19 : Le BCEI appuie fermement la création d'un guichet unique qui centraliserait la responsabilité et l'imputabilité de l'administration des programmes de bourses internationales soutenus par le gouvernement fédéral. Un tel guichet permettrait d'atteindre la masse critique nécessaire au développement d'une plateforme de recherche par requêtes facile à naviguer, soutenue par l'IA, et mise à la disposition des étudiant.e.s internationaux.ales et professeur.e.s qui désirent venir au Canada, des institutions canadiennes et du Service des délégués commerciaux du Canada.**

**Recommandation 20 : Le BCEI appuie la création d'une « marque » distincte et cohérente pour l'ensemble des bourses d'études internationales canadiennes. Le BCEI appuie l'adoption d'un nouveau modèle conceptuel pour l'offre actuelle du Canada en matière de bourses d'études internationales. Ce nouveau modèle devra être plus simple à expliquer, plus facile à naviguer et plus à même de servir de point d'ancrage pour une image de marque qui permettra aux bourses d'études canadiennes de se distinguer davantage à l'échelle mondiale.**

**Recommandation 21 : L'offre de programmes de bourses d'études du Canada doit intégrer des critères d'évaluation complets qui prévoient un suivi longitudinal des boursier.ière.s ainsi que des exigences relatives au maintien de liens actifs avec les boursier.ière.s.**

**Recommandation 22 : Les délégués commerciaux du Canada et les autres missions diplomatiques d'AMC devraient reconnaître la valeur des ancien.ne.s boursier.ière.s et organiser régulièrement des réunions « Connexions avec le Canada » avec ces ancien.ne.s boursier.ière.s pour obtenir des conseils, obtenir un soutien au réseautage ou solliciter leur participation à des activités de promotion de l'éducation internationale canadienne.**

## **6. Établir une stratégie à long terme pour la mobilité des étudiant.e.s vers l'étranger**

Le BCEI croit fermement que les étudiant.e.s internationaux.ales, ainsi que les Canadien.ne.s qui étudient, enseignent ou participent à des partenariats de recherche à l'étranger, génèrent de nouvelles idées et augmentent la capacité d'innovation du Canada. En permettant aux individus de développer leurs aptitudes et leurs compétences à l'échelle mondiale, ces liens interpersonnels favorisent l'atteinte des objectifs de diversification commerciale du Canada et renforcent les liens et les réseaux internationaux du pays.

La réciprocité est importante : alors que le Canada accueille actuellement plus de 800 000 étudiant.e.s internationaux.ales, la proportion de Canadien.ne.s qui étudient actuellement à l'étranger est infiniment plus faible. Nous devons rééquilibrer ce ratio afin que davantage de Canadien.ne.s puissent bénéficier d'une expérience d'apprentissage à l'étranger.

Malgré le contexte très difficile créé par la pandémie de COVID-19, le programme pilote Expérience compétences mondiales, qui fait partie de la SEI 2019-2024, a bien progressé jusqu'à présent, permettant à plus de 4 000 étudiant.e.s de vivre des expériences internationales. Les bienfaits et

avantages considérables pour ces étudiant.e.s apparaissent déjà clairement. L'importance d'accroître la participation des Canadien.ne.s aux expériences d'apprentissage international doit rester une priorité à long terme, tout particulièrement en ce qui concerne les étudiant.e.s en situation de handicap, les étudiant.e.s autochtones et les étudiant.e.s provenant de milieux socio-économiques défavorisés, qui ont traditionnellement été confronté.e.s à des obstacles à la participation. Pour favoriser la prospérité à long terme au sein d'une économie du savoir innovante, le Canada a besoin d'une main-d'œuvre possédant les connaissances, l'expérience et les réseaux d'envergure mondiale acquis dans le cadre d'études et d'expériences professionnelles menées à l'international.

Le BCEI estime que la prochaine SEI devrait mettre davantage l'accent sur l'augmentation du nombre d'étudiant.e.s canadien.ne.s allant étudier à l'étranger et sur une meilleure optimisation de leur potentiel de bénéfices pour le Canada, notamment grâce à :

- Une extension de l'actuel projet pilote de mobilité vers l'étranger pour en faire un véritable programme à long terme de mobilité vers l'étranger, en mettant notamment l'accent sur les étudiant.e.s issu.e.s de groupes sous-représentés;
- Un effort concerté pour établir des relations plus directes entre les jeunes Canadien.ne.s effectuant des études à l'étranger et les entreprises canadiennes soutenues par le SDC;
- Une meilleure commercialisation des commandites offertes par le gouvernement du Canada ou par des entreprises aux expériences d'apprentissage intégré au travail;
- La promotion, à partir du primaire et du secondaire, d'une culture de l'apprentissage à l'international.

L'éducation primaire et secondaire est un domaine dont le potentiel reste inexploité. Plus tôt nous encouragerons les jeunes élèves à avoir une vision globale et à acquérir les compétences nécessaires pour interagir, développer des réseaux et négocier avec leurs pairs dans le monde entier, plus ces élèves en tireront profit et plus le Canada en bénéficiera à son tour. Les études à l'étranger (même de courte durée) peuvent influencer considérablement le cours d'une vie. Compte tenu de l'importance de ces expériences, tout particulièrement pour les étudiant.e.s qui n'ont jamais cru avoir les aptitudes, les moyens ou les raisons de poursuivre des études à l'étranger, il est d'autant plus crucial d'entrer en contact avec les élèves dès le début de leur parcours. En proposant des expériences internationales aux élèves du primaire et du secondaire, nous pouvons élargir leurs horizons plus tôt et leur faire découvrir des voies que ces élèves n'auraient peut-être pas envisagées autrement, qu'il s'agisse de poursuivre des études postsecondaires ou de choisir parmi un éventail plus large de carrières potentielles. Nous devons entrer en contact avec ces élèves avant qu'ils/elles ne s'engagent dans des parcours éducatifs ou professionnels particuliers, sur la base d'une perception étroite des possibilités qui leur sont offertes en raison de leur contexte familial/communautaire, de leurs contraintes financières et de leur vision potentiellement limitée de leurs propres compétences et aptitudes. Le BCEI recommande donc que les critères d'admissibilité au programme Expérience compétences mondiales soient élargis en dessous du niveau postsecondaire afin d'offrir des expériences aux élèves du primaire et du secondaire.

***Recommandation 23 : Le programme pilote Expérience compétences mondiales doit être élargi et transformé en un véritable programme à long terme de mobilité vers l'étranger qui mettra notamment l'accent sur les étudiant.e.s issu.e.s de groupes sous-représentés et sur les programmes d'apprentissage intégré au travail à l'étranger offerts par l'intermédiaire du SDC du Canada.***

**Recommandation 24 : La prochaine SEI doit reconnaître le potentiel inexploité de l'éducation primaire et secondaire du Canada en matière d'EI et élargir les critères d'admissibilité au programme Expérience compétences mondiales afin d'offrir des expériences aux élèves du primaire et du secondaire.**

## **7. Développer une approche solide pour gérer les données sur l'éducation internationale**

L'incapacité des partenaires et parties prenantes de l'EI au Canada à parvenir à un consensus sur la manière de recueillir, de conserver et de partager des données sur l'EI qui soient à jour, pertinentes et uniformisées demeure l'un des facteurs qui limitent l'élaboration de politiques et de programmes d'EI complets et efficaces aux niveaux fédéral, provincial, territorial et municipal ainsi que dans chaque établissement d'enseignement.

Le problème n'est pas nouveau. En effet, la communauté canadienne de l'EI reconnaît depuis longtemps la nécessité de disposer de meilleures données concrètes pour éclairer les décisions. Malgré cela, les progrès réalisés pour combler les lacunes en matière de connaissances restent lents et irréguliers. Le BCEI reconnaît que le secteur est hautement compétitif et que les questions de compétence, de propriété des données, de gestion, de confidentialité et d'accès peuvent être difficiles à concilier. Toutefois, puisque l'EI est de plus en plus reconnue comme un élément essentiel de la promotion des intérêts nationaux du Canada sur son territoire et à l'étranger, réaliser des progrès sur ce front est plus urgent que jamais.

Par conséquent, le BCEI estime que la nouvelle SEI doit s'efforcer de combler les lacunes de longue date en matière de données, puisque celles-ci limitent la capacité du Canada à exploiter pleinement le potentiel de son secteur de l'éducation internationale. Un tel projet nécessite également une approche impliquant l'ensemble du gouvernement et une collaboration élargie. Idéalement, combler les lacunes en matière de données sur l'EI servira de thème central à la réunion inaugurale du sommet biennal pancanadien sur la planification de l'EI proposé plus tôt.

L'approche actuelle, qui consiste à progresser par étapes, représente un danger pour le secteur. Un effort concerté est nécessaire pour recueillir des données plus exhaustives, plus à jour, plus pertinentes et plus uniformes dans trois domaines :

- Premièrement : Les objectifs et résultats de recrutement en matière d'EI, répartis selon les établissements, les pays et régions prioritaires, et les programmes d'études, de sorte que :
  - IRCC puisse calibrer ses ressources en fonction des prévisions de la demande en matière de permis d'études et de travail;
  - les communautés d'accueil puissent anticiper les besoins en matière de logement, d'éducation, de soins de santé et d'autres services de soutien;
  - les prestataires de services sociaux et les communautés ethnoculturelles puissent prévoir des mesures de soutien appropriées (garde d'enfants, santé mentale, etc.);

- les responsables du développement économique et les entreprises puissent mieux anticiper l'offre, les besoins et les possibilités de développement du marché du travail;
  - les secteurs jugés prioritaires ou stratégiques puissent fixer des priorités en matière de recrutement (prévoir les besoins, cerner des sujets de recherche potentiels, offrir des postes à combler);
  - le Service des délégués commerciaux d'AMC puisse tirer le meilleur parti de ses ressources.
- Deuxièmement : Les expériences vécues par les étudiant.e.s internationaux.ales, afin d'éclairer les besoins en matière de politiques et de programmes :
    - Avant l'arrivée : Pourquoi ces étudiant.e.s ont-ils/elles choisi le Canada? Quelle a été leur expérience du processus de recrutement et de sélection? L'accès aux permis d'études et permis de travail s'est-il avéré facile ou rapide? Comment s'est déroulée l'arrivée de leur famille ou de leur conjoint.e?
    - Arrivée : L'accueil et le soutien reçu de la part de l'établissement ou de la communauté ont-ils été adéquats? Comment s'est déroulé l'accès au logement, à l'éducation et aux services de santé? De quels types de soutiens financiers ou bancaires ont bénéficié ces étudiant.e.s?
    - Séjour : Est-ce que les étudiant.e.s se sentent prêt.e.s à terminer le programme d'études? L'accès à des conseils ou à un soutien universitaire leur a-t-il été offert? Dans l'ensemble, l'intégration a-t-elle été facile? Quelle a été leur expérience de la discrimination, de la sécurité ou de la sûreté? Est-ce que ces étudiant.e.s ont connu du succès dans la recherche ou le maintien d'un emploi, y compris les programmes d'apprentissage? Quel a été le succès général de ces étudiant.e.s?
    - Après l'obtention du diplôme : Est-ce que ces étudiant.e.s ont eu du succès dans la recherche d'un emploi dans leur domaine d'études? Est-ce que ces étudiant.e.s ont obtenu une voie vers l'immigration permanente? Quelle est la probabilité que ces étudiant.e.s recommandent le Canada ou leur établissement d'enseignement à leurs pairs? Quelles données longitudinales peut-on recueillir sur leur engagement ultérieur/continu envers le Canada?
  - Troisièmement : Les expériences vécues par les étudiant.e.s canadien.ne.s qui ont fait des études à l'étranger et les avantages que ces étudiant.e.s représentent pour le Canada :
    - motivation pour l'expérience d'études à l'étranger;
    - nombre de Canadien.ne.s étudiant à l'étranger, réparti selon le pays, le programme d'études et l'établissement;
    - répercussions des études à l'étranger sur l'apprentissage postuniversitaire et l'expérience professionnelle, en fonction du pays et du programme d'études;
    - évaluation longitudinale des répercussions des études à l'étranger pour le Canada.

**Recommandation 25 : La nouvelle SEI doit s'efforcer de combler les lacunes de longue date en matière de données, puisque celles-ci limitent la capacité du Canada à exploiter pleinement le potentiel de son secteur de l'éducation internationale. Un effort concerté est nécessaire pour recueillir des données plus exhaustives, plus à jour, plus pertinentes et plus uniformes dans trois domaines relatifs à l'EI :**

- **les objectifs et résultats de recrutement en matière d'EI, répartis selon les établissements, les pays et régions prioritaires, et les programmes d'études;**

- *les expériences vécues par les étudiant.e.s internationaux.ales, afin d'éclairer les besoins en matière de politiques et de programmes;*
- *les expériences vécues par les étudiant.e.s canadien.ne.s qui ont fait des études à l'étranger et les avantages que ces étudiant.e.s représentent pour le Canada.*

## Résumé des recommandations :

1. La prochaine SEI doit tenir compte de toute l'ampleur, toute la portée et tout le potentiel du secteur canadien de l'EI et comprendre une stratégie pangouvernementale et sectorielle pour s'assurer que le Canada adopte une approche plus globale et plus stratégique à l'égard de l'éducation internationale en engageant un plus grand nombre d'institutions, d'organismes et de ministères fédéraux dans sa mise en application.
2. La prochaine SEI doit s'assurer que le Canada offre la valeur réelle de ce qui est vendu aux étudiant.e.s sous la marque ÉduCanada. Elle doit préconiser et promouvoir des initiatives visant à soutenir efficacement les étudiant.e.s internationaux.ales tout au long de leur parcours, depuis leur demande d'admission dans un établissement canadien jusqu'à la fin de leurs études et la transition vers le marché du travail.
3. Les décideur.euse.s politiques doivent mieux reconnaître la myriade d'avantages de l'EI pour le Canada et lui accorder le même niveau d'attention et de soutien ciblés et stratégiques dont bénéficient les autres secteurs de croissance prioritaires.
4. Le BCEI recommande que la SEI prévoie des fonds pour soutenir un dialogue structuré plus régulier afin de réunir l'ensemble du secteur autour des questions importantes sous la forme d'un sommet pancanadien biennal portant sur l'EI. Cette rencontre réunirait des représentant.e.s de tous les paliers du gouvernement, des établissements d'enseignement, de l'industrie, des syndicats et des associations professionnelles et communautaires afin de cerner et d'aborder des questions d'intérêt et de préoccupation mutuels relatives aux programmes d'EI du Canada. De plus, grâce à ces dialogues, une série de projets pilotes pourraient être créés afin de tester des approches novatrices pour résoudre les problèmes auxquels le secteur est confronté, et dont l'application pourrait par la suite être étendue.
5. AMC devrait adopter une vision et un cadre plus larges à l'égard du secteur de l'EI, faire de sa promotion une considération importante au niveau du ministère et au-delà du SDC, développer des critères pertinents d'évaluation du rendement et collaborer avec le secteur de l'EI du pays pour offrir une formation spécialisée sur la manière de promouvoir les intérêts du Canada en matière d'EI, ainsi qu'une orientation propre à chaque pays sur les possibilités du secteur.
6. L'image de marque d'ÉduCanada devrait sous-entendre un engagement envers l'éthique de l'éducation internationale et formuler plus clairement l'impératif pour les établissements d'enseignement désignés de démontrer leur engagement et leur capacité à offrir des programmes d'EI axés sur les valeurs. Le *Code déontologique en matière d'éducation internationale au Canada* et le *Code de conduite pour la collaboration avec les agent.e.s de l'éducation internationale* du BCEI, en cours d'élaboration actuellement, pourraient être étendus au-delà des membres du BCEI et être utilisés par AMC et le CMEC dans le cadre des exigences de l'image de marque d'ÉduCanada.
7. AMC devrait tirer parti des canaux de commercialisation et des ressources propres à sa marque ÉduCanada pour informer les potentiel.le.s étudiant.e.s internationaux.ales des moyens appropriés d'obtenir des conseils en matière d'immigration dans le cadre de leurs demandes de permis d'études au Canada.

8. Le Canada doit jouer un rôle de leader mondial dans le développement d'une approche plus éthique en matière d'éducation internationale afin de s'assurer de son inclusivité, de sa positivité et de sa durabilité pour toutes les parties concernées. Il s'agit notamment de veiller à ce que le marketing, les politiques et les programmes existants ne servent pas à perpétuer les inégalités ou les approches coloniales. Les futurs programmes doivent encourager activement la participation et le soutien des groupes sous-représentés, notamment par le biais de bourses d'études et de possibilités dans le cadre du programme Expérience compétences mondiales.

9. Le BCEI encourage AMC à ne pas se contenter de suivre et de rapporter les incidences économiques du secteur de l'EI, mais aussi les incidences environnementales globales du secteur tant au niveau national que mondial.

10. Il est impératif qu'IRCC améliore les délais de traitement des visas et prenne des mesures décisives pour cerner et corriger les idées reçues systématiques inhérentes à la manière dont les demandes de permis d'études pour les étudiant.e.s internationaux.ales sont traitées.

11. Le gouvernement du Canada devrait créer une nouvelle fonction, celle de « dirigeant.e. principal.e. des talents pour le Canada », afin de mener une approche pangouvernementale pour le recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales dont les compétences sont recherchées, et de collaborer avec d'autres ordres de gouvernement pour fixer des objectifs et attribuer des ressources dans le cadre d'accords annuels sur le niveau d'immigration pour la rétention des étudiant.e.s internationaux.ales.

12. Les étudiant.e.s internationaux.ales devraient constituer un volet particulier au sein de notre système d'immigration, dans lequel leurs demandes de permis d'études ne seraient pas rejetées pour avoir indiqué qu'ils souhaitent rester au Canada après l'obtention de leur diplôme. De plus, il conviendrait de créer des programmes pilotes axés sur les besoins du marché du travail en fonction des régions ou des secteurs au Canada. Ces programmes permettraient d'orienter les étudiant.e.s internationaux.ales vers des programmes d'études précis, puis tout au long du processus de la résidence permanente et enfin en leur permettant directement d'occuper des emplois dans le but de combler les manques identifiés sur le marché du travail.

13. Lors de la désignation des marchés prioritaires, le BCEI recommande ce qui suit :

- AMC doit démontrer un engagement continu auprès d'autres ministères fédéraux et auprès des parties prenantes directement touchées par ces décisions;
- AMC doit prendre un engagement à long terme, inclure un plan de promotion et établir des dispositions de temporisation;
- AMC et IRCC doivent assurer leur préparation et leur capacité à gérer l'augmentation des demandes de renseignements sur les programmes, les aides financières et le traitement des demandes de permis d'études pour les marchés sélectionnés;
- IRCC doit s'assurer que les « solutions numériques » qu'il adopte pour accélérer le traitement des demandes de permis d'études n'entraînent pas de biais systémiques involontaires, en particulier à l'encontre des étudiant.e.s originaires de pays à faible revenu ou de pays ou régions nouvellement désignés comme « prioritaires » et avec lesquels l'IRCC n'a qu'une expérience limitée;

- La sélection des marchés doit se fonder sur des études de marché fiables concernant la situation à moyen et long terme, y compris sur la base de projections démographiques, et inclure d'autres modèles innovants permettant d'élargir l'accès mondial à l'éducation et d'étendre la portée des établissements canadiens dans le monde entier, au-delà du recrutement traditionnel d'étudiant.e.s.

14. Lors de l'examen des priorités de diversification à inclure dans la future SEI, il est important qu'AMC reconnaisse que les marchés désignés comme « prioritaires » varieront en fonction de l'objectif d'internationalisation des établissements et de la nature de l'établissement lui-même. Il est nécessaire d'adopter une approche nuancée de la diversification dans le cadre de la future SEI.

15. Le BCEI appuie l'élargissement de l'offre de programmes de bourses d'études internationales, que ce soit pour venir étudier au Canada ou partir étudier à l'étranger, et reconnaît la valeur du maintien d'une gamme de programmes conçus pour répondre à des besoins précis et cibler certaines populations.

16. Les programmes de mobilité du corps professoral devraient être élargis dans le cadre d'une offre croissante de bourses internationales financées par le gouvernement du Canada.

17. Les bourses soutenant la collaboration en matière de recherche devraient être élargies dans le cadre d'une offre croissante de bourses internationales financées par le gouvernement du Canada.

18. Les critères d'admissibilité des bourses internationales d'AMC et d'autres organismes fédéraux devraient être élargis pour inclure l'apprentissage virtuel et hybride, la collaboration virtuelle en matière de recherche et les échanges professoraux.

19. Le BCEI appuie fermement la création d'un guichet unique qui centraliserait la responsabilité et l'imputabilité de l'administration des programmes de bourses internationales soutenus par le gouvernement fédéral. Un tel guichet permettrait d'atteindre la masse critique nécessaire au développement d'une plateforme de recherche par requêtes facile à naviguer, sous-tendue par l'IA, et mise à la disposition des étudiant.e.s internationaux.ales et professeur.e.s qui désirent venir au Canada, des établissements canadiens et du Service des délégués commerciaux du Canada.

20. Le BCEI appuie la création d'une « marque » distincte et cohérente pour l'ensemble des bourses d'études internationales canadiennes. Le BCEI appuie l'adoption d'un nouveau modèle conceptuel pour l'offre actuelle du Canada en matière de bourses d'études internationales. Ce nouveau modèle devra être plus simple à expliquer, plus facile à naviguer et plus à même de servir de point d'ancrage pour une image de marque qui permettra aux bourses d'études canadiennes de se distinguer davantage à l'échelle mondiale.

21. L'offre de programmes de bourses d'études du Canada doit intégrer des critères d'évaluation complets qui prévoient un suivi longitudinal des boursier.ière.s ainsi que des exigences relatives au maintien de liens actifs avec les boursier.ière.s.

22. Les délégués commerciaux du Canada et les autres missions diplomatiques d'AMC devraient reconnaître la valeur des ancien.ne.s boursier.ière.s et organiser régulièrement des réunions « Connexions avec le Canada » avec ces ancien.ne.s boursier.ière.s pour obtenir des conseils, obtenir un soutien au réseautage ou solliciter leur participation à des activités de promotion de l'éducation internationale canadienne.

23. Le programme pilote Expérience compétences mondiales doit être élargi et transformé en un véritable programme à long terme de mobilité vers l'étranger qui mettra notamment l'accent sur les étudiant.e.s issu.e.s de groupes sous-représentés et sur les programmes d'apprentissage intégré au travail à l'étranger offerts par l'intermédiaire du SDC du Canada.

24. La prochaine SEI doit reconnaître le potentiel inexploité de l'éducation primaire et secondaire du Canada en matière d'EI et élargir les critères d'admissibilité au programme Expérience compétences mondiales afin d'offrir des expériences aux élèves du primaire et du secondaire.

25. La nouvelle SEI doit s'efforcer de combler les lacunes de longue date en matière de données, puisque celles-ci limitent la capacité du Canada à exploiter pleinement le potentiel de son secteur de l'éducation internationale. Un effort concerté est nécessaire pour recueillir des données plus exhaustives, plus à jour, plus pertinentes et plus uniformes dans trois domaines relatifs à l'EI :

- les objectifs et résultats de recrutement en matière d'EI, répartis selon les établissements, les pays et régions prioritaires, et les programmes d'études;
- les expériences vécues par les étudiant.e.s internationaux.ales, afin d'éclairer les besoins en matière de politiques et de programmes;
- les expériences vécues par les étudiant.e.s canadien.ne.s qui ont fait des études à l'étranger et les avantages que ces étudiant.e.s représentent pour le Canada.

## Contact

Larissa Bezo

Présidente et chef de la direction

Bureau canadien de l'éducation internationale

(BCEI)

220, avenue Laurier Ouest, bureau 1550, Ottawa ON

[lbezo@cbie.ca](mailto:lbezo@cbie.ca)

613 237-4820, poste 236

## **Annexe 1**

Mémoire du BCEI remis à IRCC dans le cadre de ses consultations sur *Un système d'immigration pour l'avenir du Canada*.

## **Annexe 2**

Mémoire du BCEI remis en 2022 au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration dans le cadre de l'enquête sur les taux de rejet élevés des demandeur.euse.s de permis d'études en provenance de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne.



Bureau canadien de  
l'éducation internationale

Mémoire de consultation sur  
**Un système d'immigration pour  
l'avenir du Canada**

---

**Soumis par :** Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI)

**Soumis à :** Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

Avril 2023

## Contexte

Le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) est reconnaissant de pouvoir contribuer au dialogue important et opportun qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) engage avec les Canadien.ne.s pour élaborer *un système d'immigration pour l'avenir du Canada*.



**À propos du BCEI**

Le Bureau canadien de l'éducation internationale est une association nationale sans but lucratif qui se consacre à appuyer les établissements d'enseignement canadiens à atteindre leurs objectifs d'internationalisation par la défense des droits, le renforcement des capacités et l'établissement de liens.

<b>Plus de 50</b> années d'expérience	<b>Plus de 135</b> établissements membres	<b>40 000</b> universitaires mobilisé.e.s	<b>2,5 \$</b> milliards en programmes d'aide
---	---	---	---



Ce dialogue est important parce qu'il aide à éclairer les Canadien.ne.s sur les impératifs démographiques et économiques contenus dans les objectifs d'immigration ambitieux que le Canada s'est fixés. En effet, même parmi les pays à forte immigration, le niveau de soutien public que le Canada offre pour augmenter les niveaux d'immigration est unique. Mais dans le contexte actuel d'incertitude économique et d'instabilité géopolitique, le BCEI est profondément conscient que ce soutien ne doit pas être tenu pour acquis.

Pour préserver ce consensus, les Canadien.ne.s doivent savoir trois choses.

**Tout d'abord, qu'il existe une stratégie claire et délibérée pour que le Canada tire parti des avantages de l'immigration.**

Nous avons le rare privilège de pouvoir attirer les meilleurs talents au Canada à un moment où nous faisons face à des pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs de croissance clés et à d'importants défis démographiques — particulièrement dans les régions et les petites collectivités. Le Canada a besoin d'une approche équilibrée de l'immigration qui mette en valeur l'énergie, les compétences, les réseaux, l'ingéniosité et la créativité des étudiant.e.s internationaux.ales. Une approche qui leur donne toutes les chances de réussite et leur permet dès le premier jour de contribuer à notre prospérité et à notre qualité de

vie. Une approche qui aide les personnes qui choisissent de rester au pays après l'obtention de leur diplôme à réaliser leur potentiel et à enrichir nos collectivités. Une approche qui aide aussi ceux et celles qui préfèrent retourner dans leur pays à rester connecté.e.s au Canada et à devenir des porte-paroles de ce que nous pouvons offrir au monde. Les étudiant.e.s internationaux.ales au Canada font partie de la solution. Nous devons utiliser nos options avec sagesse.

**Ensuite, que tous les ordres de gouvernement travaillent ensemble et avec les partenaires communautaires et les parties prenantes pour mettre en place les mesures de soutien adéquates pour accueillir l'afflux d'immigrant.e.s.**

Des politiques d'immigration intelligentes et bien adaptées peuvent étendre et améliorer l'accès au logement abordable, à la santé, à l'éducation et aux services sociaux pour tous les Canadien.ne.s — y compris pour les personnes qui étudient au Canada. Nous devons être intentionnel.le.s et proactif.ve.s, et bien faire les choses pour le bien de tou.te.s.

**Et enfin, que nos politiques d'immigration reflètent les valeurs fondamentales canadiennes d'inclusion, de tolérance, d'équité, de générosité et de solidarité internationale.**

Il s'agit des valeurs qui ont donné au Canada son image de marque mondiale et fait de notre pays la destination de choix pour les migrant.e.s du monde entier. Nous ne devons pas réduire nos politiques d'immigration et nos programmes d'éducation internationale à des calculs financiers ou à un jeu à somme nulle. Nous pouvons utiliser l'immigration pour faire grandir notre économie, soutenir la recherche de pointe et l'innovation dans les secteurs de croissance critique, enrichir notre qualité de vie, préserver nos traditions humanitaires, remplir nos engagements à faire avancer les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et contribuer à répondre à la crise mondiale des réfugié.e.s. Ces objectifs ne sont pas mutuellement exclusifs.

## Aperçu

Dans ce mémoire, le BCEI formulera un certain nombre d'observations et de recommandations sur l'éducation internationale et l'inscription des étudiant.e.s internationaux.ales au Canada pertinentes pour le document de discussion d'IRCC intitulé *Un système d'immigration pour l'avenir du Canada*. Elles seront présentées en trois parties :

Partie 1 : Traiter en temps opportun les demandes de permis d'études internationaux

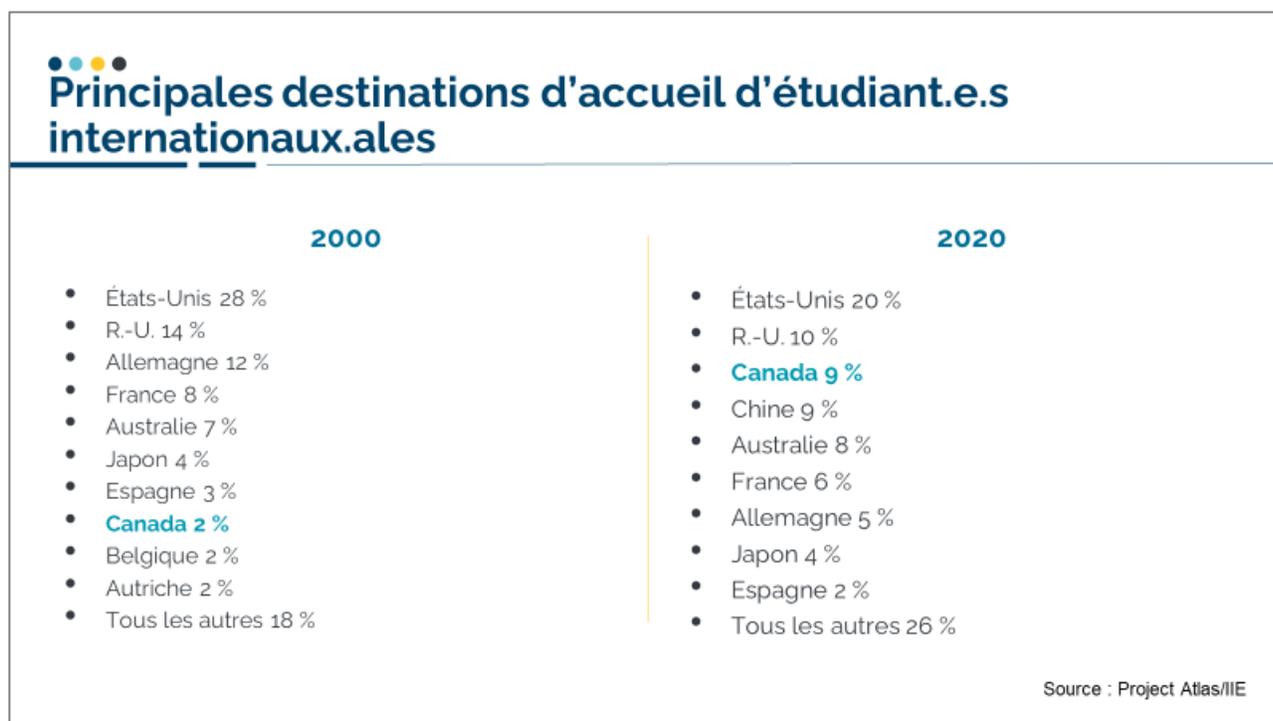
Partie 2 : Améliorer l'intégration des politiques et des programmes dans l'ensemble de l'écosystème de l'immigration

Partie 3 : Simplifier les voies d'accès au statut de résident.e permanent.e pour les étudiant.e.s internationaux.ales

Les principaux messages que nous adressons à IRCC et aux Canadien.ne.s sont les suivants :

- Il est impérieux que nos politiques d'immigration, nos programmes et notre planification reconnaissent que les étudiant.e.s internationaux.ales actuel.le.s et potentiel.le.s sont un atout stratégique et jouent un rôle clé dans la prospérité actuelle et future du Canada;
- Si la priorité immédiate de la mise à jour des politiques d'immigration du Canada est de remédier en temps opportun et de façon vigoureuse aux défis démographiques et de main-d'œuvre soulignés dans le document de discussion d'IRCC, les plus de 800 000 titulaires de permis d'études internationaux au Canada (dont 60 % ont exprimé le désir de rester au Canada après leurs études) sont un élément essentiel de la solution — et peuvent ajouter de la valeur bien au-delà de ces paramètres limités; et
- En conséquence, IRCC devrait établir un volet d'immigration dédié à attirer les étudiant.e.s internationaux.ales les plus talentueux.euses au Canada, leur donner toutes les chances de réussite et simplifier les voies d'accès à la résidence permanente pour les personnes qui veulent rester au pays après leurs études.

## Partie 1 : Traiter en temps opportun les demandes internationales de permis d'études



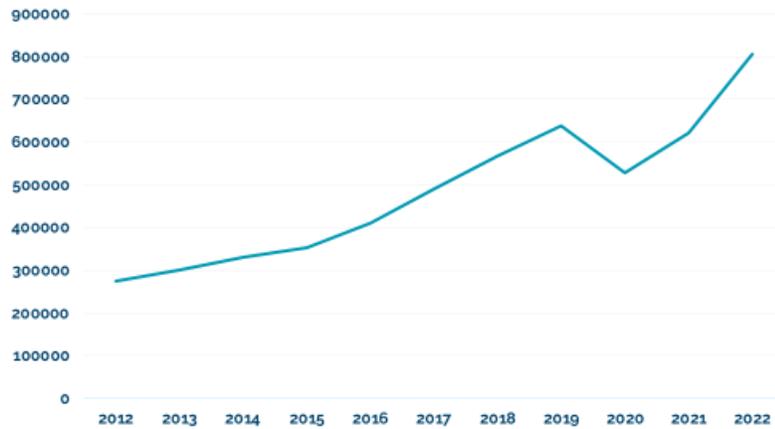
Les demandes de permis d'études internationales au Canada ont été et demeurent élevées. L'attrait que le Canada exerce depuis longtemps sur les étudiant.e.s d'ailleurs, en raison de la qualité de ses établissements d'enseignement, de ses classements toujours élevés en matière de qualité de vie et de son appartenance à la Francophonie et au Commonwealth, n'est qu'un aspect du tableau.

Les dernières augmentations de demandes de permis d'études sont attribuables à un ensemble de facteurs. Il s'agit, notamment, des stratégies quinquennales en matière d'éducation internationale de plus en plus sophistiquées d'Affaires mondiales Canada, des efforts de promotion de l'image de marque du Canada par ÉduCanada qui ont mis en évidence, pour les étudiant.e.s internationaux.ales potentiel.le.s, la valeur des diplômes et des certifications professionnelles canadiens, et des efforts plus énergiques de recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales par les établissements d'enseignement canadiens — souvent avec le soutien actif de tous les ordres de gouvernement.



## Étudiant.e.s internationaux.ales au Canada

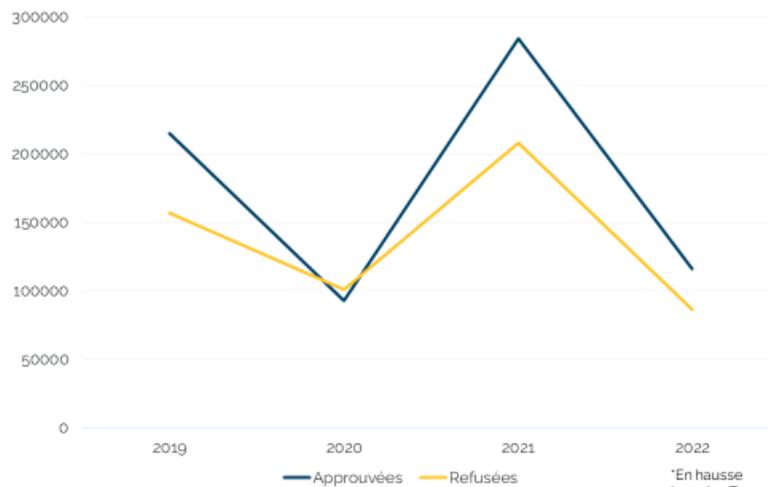
Étudiant.e.s internationaux.ales au Canada par année, tous les niveaux d'études (2012-2022)



Source : IRCC. Titulaires de permis d'études valides au 31 décembre des années 2012 à 2022.



## Nombre de demandes de permis d'études (à l'exclusion des extensions) approuvées et refusées entre 2019 et 2022\*



\*En hausse jusqu'au T3 de 2022 seulement

Source : IRCC - Canada - Nombre de demandes de permis d'études (à l'exclusion des extensions) approuvées et refusées (T1 2021-2022)



## Demandes de permis d'études approuvées (T1 2021 – T3 2022)



Source : IRCC : Canada - Nombre de demandes de permis d'études (à l'exclusion des extensions) approuvées et refusées (T1 2021-2022)



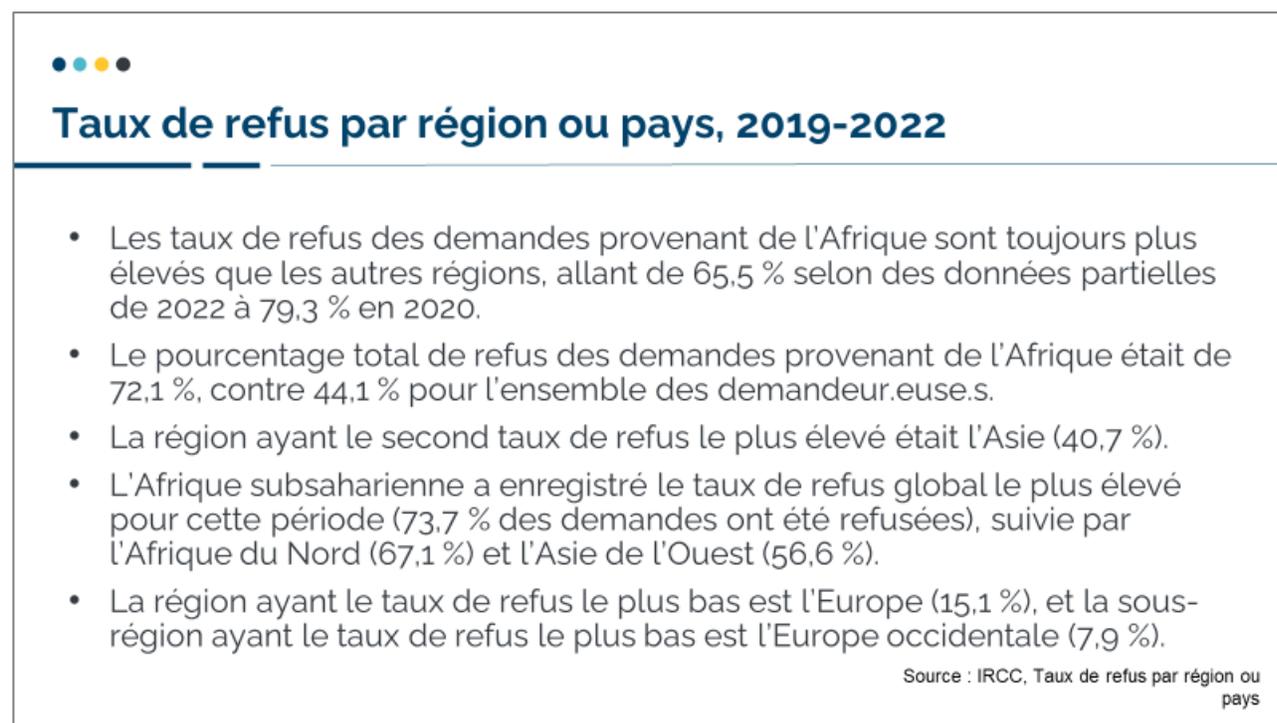
## Demandes de permis d'études refusées (T1 2021 – T3, 2022)



Source : IRCC : Canada - Nombre de demandes de permis d'études (à l'exclusion des extensions) approuvées et refusées (T1 2021- T3, 2022)

Au fil du temps, IRCC a montré sa capacité à gérer les hausses de demandes de permis d'études internationales. Cependant, les tendances récentes en ce qui concerne les délais de traitement des permis d'études et les taux de refus élevés des étudiant.e.s provenant des pays ou régions « prioritaires » dont les demandes ont déjà été acceptées par les établissements d'enseignement canadiens sont préoccupantes.

Certains de ces retards peuvent être attribués à des enjeux à grande échelle résultant de la pandémie de COVID-19, de crises humanitaires et autres crises. Comme on peut le voir ci-dessous, il y a également des « points de rupture » systémiques entre les objectifs de politique déclarés du Canada d'accroître les inscriptions d'étudiant.e.s internationaux.ales en provenance de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne et le degré de préparation de nos établissements d'enseignement pour réaliser ces priorités.



**Taux de refus par région ou pays, 2019-2022**

- Les taux de refus des demandes provenant de l'Afrique sont toujours plus élevés que les autres régions, allant de 65,5 % selon des données partielles de 2022 à 79,3 % en 2020.
- Le pourcentage total de refus des demandes provenant de l'Afrique était de 72,1 %, contre 44,1 % pour l'ensemble des demandeur.euse.s.
- La région ayant le second taux de refus le plus élevé était l'Asie (40,7 %).
- L'Afrique subsaharienne a enregistré le taux de refus global le plus élevé pour cette période (73,7 % des demandes ont été refusées), suivie par l'Afrique du Nord (67,1 %) et l'Asie de l'Ouest (56,6 %).
- La région ayant le taux de refus le plus bas est l'Europe (15,1 %), et la sous-région ayant le taux de refus le plus bas est l'Europe occidentale (7,9 %).

Source : IRCC, Taux de refus par région ou pays

Le motif derrière l'objectif d'augmentation des inscriptions d'étudiant.e.s en provenance de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne est louable : donner une expression concrète au bilinguisme du Canada dans les programmes d'éducation internationale; soutenir les établissements d'enseignement et les régions francophones du Canada dans l'atteinte de leurs objectifs de croissance; faire avancer les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et les engagements du Canada à l'égard de la Francophonie; diversifier le nombre de pays d'origine des étudiant.e.s internationaux.ales que le Canada reçoit. Cependant, l'exécution de ces objectifs s'avère inégale.

À ce jour, les taux de refus élevés de demandes de permis d'études provenant des pays de ces régions peuvent être attribués à un certain nombre de facteurs. Le Service des délégués commerciaux d'Affaires mondiales Canada (AMC), qui a fait ses preuves quant à la réalisation des priorités d'éducation internationale du Canada, avait peu d'expérience en matière d'interaction avec les autorités éducatives ou

les agent.e.s d'éducation internationale accrédité.e.s de ces pays. IRCC, qui a plusieurs fois montré sa capacité à gérer les hausses de demandes de permis d'études, manquait de connaissances et d'expérience en évaluation des dossiers et documents officiels de ces pays. Et l'évaluation du risque financier individuel ou de la probabilité de retourner au pays après les études à l'aide de critères omnivalents a désavantagé les étudiant.e.s de ces régions à faible revenu.

Le problème est de taille — depuis 2016, les demandes de permis de plus d'un demi-million d'étudiant.e.s internationaux.ales potentiel.le.s admissibles ont été refusées.

Une lettre de refus est personnellement démoralisante pour l'étudiant.e qui a été admis.e dans un établissement d'enseignement canadien dans le domaine d'études de son choix. Cette lettre représente aussi sans doute une défaillance du processus : un gaspillage de ressources pour l'étudiant.e et l'établissement d'enseignement hôte, une occasion perdue pour la collectivité où l'étudiant.e voulait étudier et moins de possibilités de tirer parti des liens interpersonnels que l'éducation permet de créer pour promouvoir l'engagement du Canada dans le monde et ses relations à l'étranger.

Le BCEI se réjouit qu'IRCC et AMC reconnaissent ces problèmes systémiques et travaillent ensemble pour les résoudre. Le BCEI est prêt à soutenir ces efforts et s'attend à des progrès soutenus pour ce qui est de la réduction des taux de refus des étudiant.e.s internationaux.ales potentiel.le.s de ces régions.

Il est impératif pour IRCC de prendre des mesures décisives pour cibler et corriger les préjugés systémiques qui entrent en jeu dans le traitement des demandes de visas des étudiant.e.s internationaux.ales.

L'approche actuelle occasionne des inégalités qui entraînent des risques importants liés à la réputation — tant pour le Canada que pour ses établissements d'enseignement. Le coût humain de ces retards et taux de refus élevés des permis d'études est troublant. De plus, ces décisions sont inacceptables étant donné la mesure dans laquelle les gouvernements et les établissements d'enseignement canadiens encouragent de façon proactive les initiatives pour accroître les inscriptions internationales et la réalité de plus en plus concurrentielle du marché mondial des talents.

Il est important que les étudiant.e.s internationaux.ales potentiel.le.s ne perçoivent pas ces défaillances du système comme un manque de respect.

Une plus grande transparence quant à nos intentions permettra de mieux informer l'étudiant.e international.e sur notre façon de sélectionner les demandes de visas étudiants. Pour cela, une approche pangouvernementale est nécessaire.

Emploi et Développement social Canada (EDSC) doit avoir un dialogue plus efficace avec l'industrie, les provinces et territoires et les organisations de services communautaires pour cerner les priorités du marché du travail qui devraient influencer les politiques de recrutement des étudiant.e.s.

AMC doit faire connaître plus clairement les intérêts géopolitiques du Canada dans le contexte de l'éducation internationale pour que nous puissions tirer parti de notre position de « puissance discrète » et des relations et réseaux que les programmes efficaces d'éducation internationale peuvent fournir.

Et IRCC doit prendre des mesures concrètes pour :

- améliorer la formation de ses agent.e.s d'immigration, notamment en privilégiant l'acquisition de compétences interculturelles;
- évaluer en profondeur les algorithmes utilisés actuellement pour la sélection des demandeur.euse.s afin de détecter les préjugés involontaires; et
- examiner les multiples facteurs qui expliquent les taux de refus élevés de certains bureaux des visas, dont la résonance culturelle des guides mis à la disposition des demandeur.euse.s de visas, la conformité des « documents officiels » des candidat.e.s aux exigences des examinateur.rice.s, ou la possible présence de facteurs douteux.

À cette fin, le BCEI aimerait voir une collaboration plus étroite entre son Comité consultatif sur l'immigration (CCI) bien établi et le dispositif politique d'IRCC. Depuis 1994, le CCI a mis en place un centre de liaison et un espace neutre où les conseiller.ère.s en immigration pour étudiant.e.s internationaux.ales peuvent travailler sur des enjeux de politique d'intérêt commun. Le CCI peut soutenir les efforts d'IRCC en fournissant une rétroaction rapide et les perspectives sur la politique ou les orientations de programme proposées de la part des personnes qu'elles toucheront probablement le plus. Des réunions régulières et permanentes entre le CCI et IRCC permettraient de bâtir la confiance et de faire en sorte que les changements dans les politiques d'immigration n'aient pas de conséquences négatives imprévues. Elles aideraient également IRCC à accélérer l'adoption de solutions et d'innovations politiques grâce à la contribution directe du secteur de l'éducation internationale.

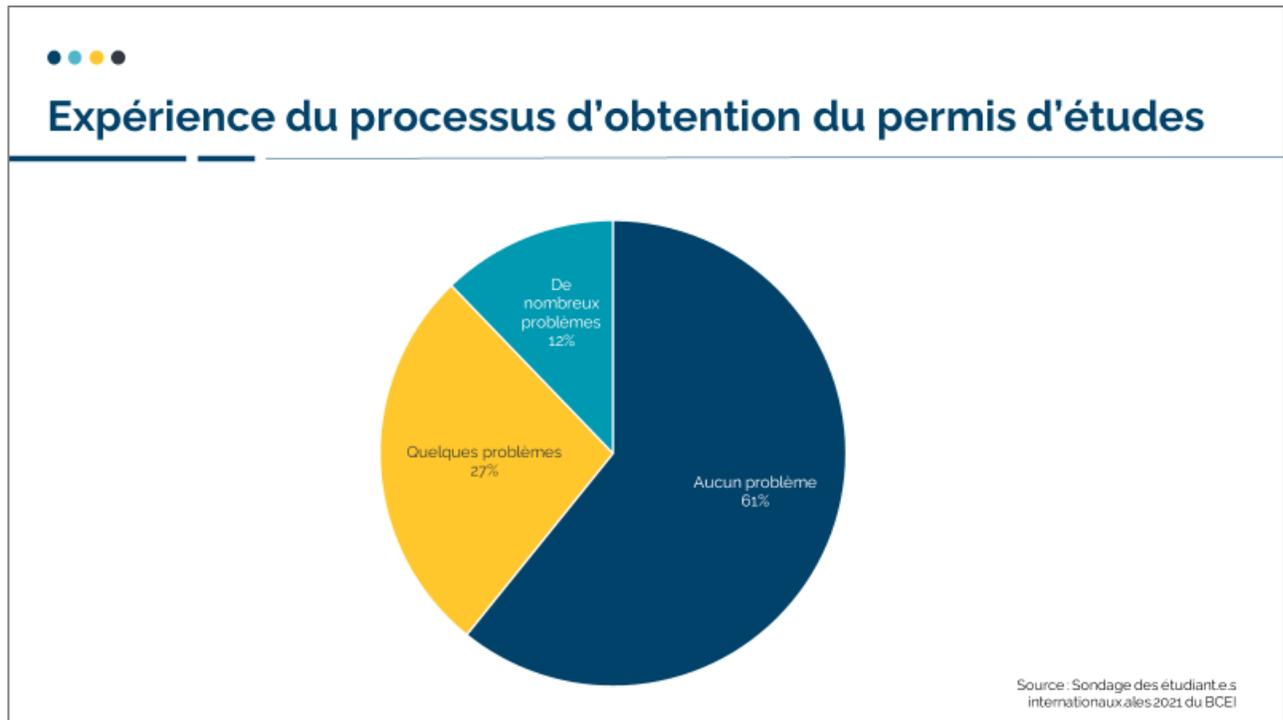


## Comité consultatif sur l'immigration (CCI) du BCEI



Établie en 1994, le Comité consultatif sur l'immigration cerne les enjeux critiques du point de vue des établissements d'enseignement, particulièrement les enjeux systémiques touchant les étudiant.e.s internationaux.ales, et formule des recommandations de politiques à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour essayer de les résoudre. Le CCI joue le rôle d'agent de liaison avec les membres du BCEI sur les questions d'immigration et contribue à la création de politiques, de procédures et de systèmes plus efficaces pour répondre aux besoins des étudiant.e.s internationaux.ales et des établissements.

Le sondage des étudiant.e.s internationaux.ales biennal le plus récent du BCEI a mis en valeur un certain nombre de préoccupations relatives à l'accès aux permis d'études et aux délais de traitement. À la question de savoir ce qu'ils/elles pensaient du rendement du Canada en matière de délivrance des permis d'études, 39 % des répondant.e.s étudiant.e.s internationaux.ales ont déclaré avoir eu des problèmes, petits ou grands.



Si l'on compare la mention bon ou très bon du Canada en ce qui concerne les perceptions du traitement des visas étudiants à celle de nos concurrents, cette mention de 32 % représente une proportion bien inférieure à celle d'autres pays à fort volume d'inscriptions avec lesquels le Canada est en concurrence. Il va sans dire que dans ce marché mondial des talents concurrentiel, IRCC devrait faire de la résolution de ces problèmes une priorité.



## Perception du traitement des visas étudiants par rapport aux autres pays

	BON / TRÈS BON
CANADA	32 %
AUSTRALIE	59 %
ÉTATS-UNIS	52 %
ROYAUME-UNI	78 %

Source : Navitas. Enquête sur la perception des agent.e.s

Il est essentiel qu'IRCC dispose des ressources nécessaires pour traiter en temps opportun les demandes de visas d'étudiant.e.s internationaux.ales. Le BCEI sait qu'IRCC recherche activement de nouveaux moyens d'accélérer et de rationaliser le traitement des visas étudiants. Il s'agit notamment de l'utilisation de nouveaux outils d'intelligence artificielle pour compléter les évaluations subjectives des demandes par les agent.e.s d'immigration et de l'augmentation de la capacité de traitement dans les pays et régions où la demande de permis d'études est forte. Le BCEI soutient et applaudit ces initiatives.

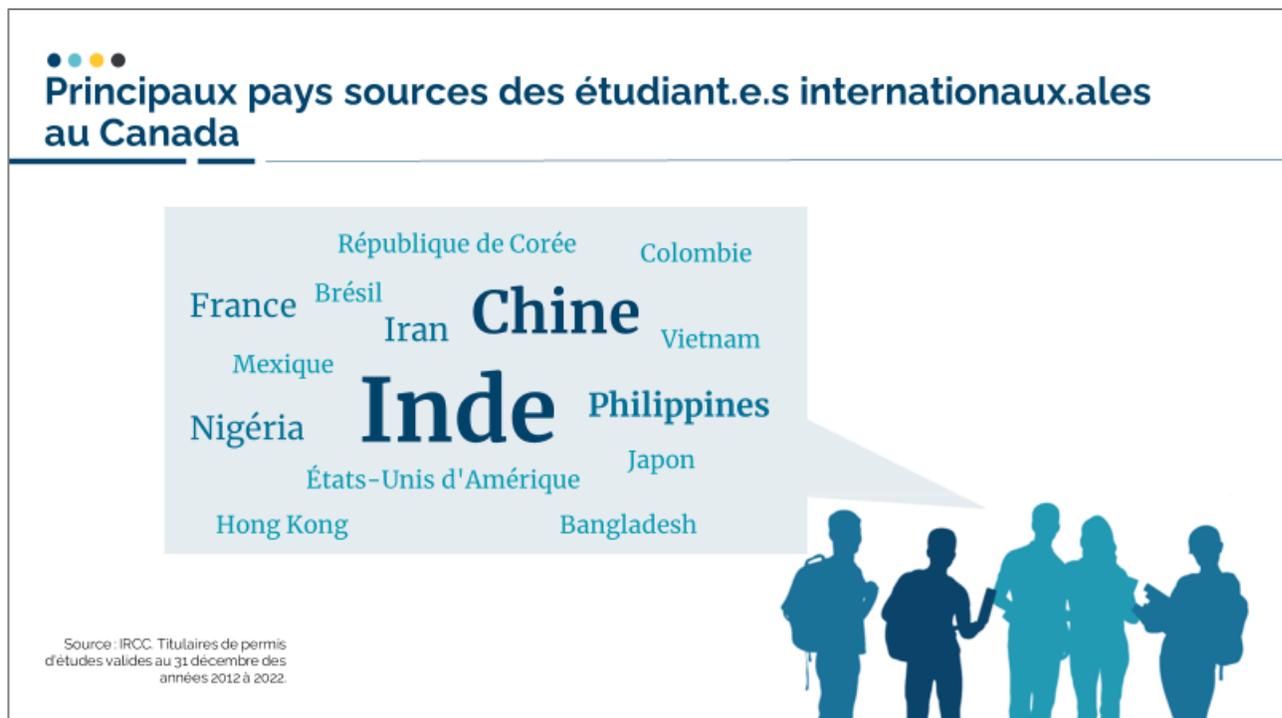
Le BCEI **ne soutiendra pas** des solutions simplistes pour accélérer les évaluations des demandes de permis d'études si elles visent à plafonner le nombre global des demandes soumises à l'examen d'IRCC ou à limiter les inscriptions d'étudiant.e.s internationaux.ales dans les établissements d'enseignement canadiens.

À un moment où le financement et les inscriptions d'étudiant.e.s canadien.ne.s sont en baisse dans les établissements d'enseignement canadiens, cette approche manque de vision et est contreproductive. Elle trancherait également avec le discours des autres ministères et organismes fédéraux, des autres ordres de gouvernement et de l'industrie qui promeuvent activement le Canada comme une destination de choix pour les étudiant.e.s étranger.ère.s qui offre aux diplômé.e.s qualifié.e.s une voie d'accès claire à la résidence permanente.

En effet, toute initiative qui limiterait directement ou indirectement les inscriptions d'étudiant.e.s internationaux.ales dans les établissements d'enseignement canadiens — en l'absence d'un processus exhaustif et inclusif de collaboration entre les nombreuses parties prenantes concernées — auraient des résultats néfastes. L'imposition d'un nombre maximal d'étudiant.e.s admis.e.s aurait pour conséquence :

- de créer une concurrence malsaine entre les provinces et les territoires, les régions et les établissements d'enseignement — au détriment des provinces, des territoires et des établissements d'enseignement de petite taille;
- de pousser le gouvernement à fixer des quotas d'étudiant.e.s internationaux.ales par province et territoire, par taille d'établissement d'enseignement, par type et programme d'études — sans tenir compte de la demande du marché;
- d'inciter les établissements d'enseignement qui manquent déjà de fonds à concentrer leur recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales sur les marchés existants dans les pays sources importants, plutôt qu'à investir dans de nouveaux marchés.

Sur ce dernier point, une des approches proposées dans la nouvelle stratégie quinquennale en matière d'éducation internationale d'AMC, qui devrait être présentée à la fin de cette année après les consultations publiques, est d'étendre le recrutement aux pays sources non traditionnels. Actuellement, les principaux pays sources d'étudiant.e.s internationaux.ales au Canada figurent dans le graphique ci-dessous. Une dépendance accrue envers les pays sources existants rendrait les établissements d'enseignement canadiens et les entreprises de recherche du Canada vulnérables aux bouleversements géopolitiques.



L'imposition d'un nombre maximal d'étudiant.e.s internationaux.ales limiterait également la capacité du Canada à utiliser l'éducation internationale (c'est-à-dire sa « puissance discrète ») pour faire avancer ses objectifs de politique étrangère dans certaines régions. Comme indiqué plus haut, 40 % des étudiant.e.s internationaux.ales au Canada prévoient de retourner dans leur pays après leurs études. Plus leur expérience éducative au Canada est positive, plus il est probable qu'ils/elles deviennent des ambassadeur.rice.s pour le Canada et utilisent leurs réseaux et leur compréhension de ce que le Canada peut offrir au bénéfice de tou.te.s. Les liens interpersonnels facilitent les échanges culturels, la recherche collaborative, les partenariats et les relations commerciales, et contribuent à faire avancer les intérêts du Canada.

Le BCEI ne promeut pas non plus une approche permissive en matière d'admission d'étudiant.e.s internationaux.ales ni ne laisse entendre qu'IRCC ignore les enjeux importants auxquels sont confronté.e.s les étudiant.e.s internationaux.ales au Canada. IRCC peut et doit jouer un rôle de premier plan dans les efforts en cours pour résoudre certains des problèmes systémiques touchant les étudiant.e.s internationaux.ales au Canada.

Par exemple, les accords fédéraux-provinciaux/territoriaux sur la planification en matière d'immigration, qui sont mis à jour chaque année, se concentrent sur les critères de sélection des immigrant.e.s, les exigences linguistiques, les besoins du marché du travail, les services d'établissement et d'intégration et les modalités de financement. Ils ne font aucune allusion aux étudiant.e.s internationaux.ales au Canada, à la façon de répondre à leurs besoins en matière de logement, de services sociaux, sanitaires et mentaux, ni à la façon d'aider à combler les pénuries de talent ou à concrétiser les objectifs provinciaux d'immigration.

Dans la prochaine section de notre mémoire, nous abordons les rôles et les responsabilités, ainsi que les grands enjeux d'imputabilité pour s'assurer que le Canada et les étudiant.e.s internationaux.ales tirent pleinement parti de leurs études au Canada.

### Liste récapitulative des recommandations de la partie 1 :

- 1. Toute stratégie fédérale visant à tirer parti des avantages de l'immigration pour le Canada doit reconnaître, dans les politiques et les programmes, la contribution potentielle des étudiant.e.s internationaux.ales au Canada à la réalisation de ces objectifs.*
- 2. Si la priorité immédiate de la mise à jour des politiques d'immigration du Canada est de relever les défis du marché du travail et de la démographie soulignés dans le document de discussion d'IRCC, les plus de 800 000 titulaires de permis d'études internationales au Canada (dont 60 % ont exprimé le désir de rester au Canada après leurs études) sont un élément essentiel de la solution.*
- 3. Des règles fédérales plus claires en matière de responsabilité et de nouveaux mécanismes de gouvernance sont nécessaires pour permettre une approche pangouvernementale pour attirer les meilleurs étudiant.e.s internationaux.ales, leur offrir une expérience éducative positive et inciter les*

*plus aptes à contribuer au marché du travail et aux impératifs démographiques à rester au pays après l'obtention de leurs diplômes.*

- 4. IRCC doit établir un système d'immigration qui présente clairement les intentions du Canada en ce qui concerne les voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiant.e.s internationaux.ales qualifié.e.s dont les compétences sont demandées aujourd'hui et à l'avenir.*
- 5. Le gouvernement du Canada doit utiliser son pouvoir de rassemblement pour faciliter une collaboration systématique avec et parmi les autres ordres de gouvernement, les établissements d'enseignement, les partenaires communautaires, les organismes d'établissement et les entreprises en faveur de l'éducation internationale et du recrutement des étudiant.e.s internationaux.ales.*
- 6. Les politiques d'immigration et d'éducation internationale du Canada doivent rester complémentaires et continuer de refléter les valeurs fondamentales canadiennes d'inclusion, de tolérance, d'équité, de générosité et de solidarité internationale.*
- 7. Les ressources mises à la disposition d'IRCC pour permettre le traitement en temps opportun des demandes internationales de permis d'études doivent être proportionnelles à la demande.*
- 8. Il faut améliorer les délais de traitement des demandes internationales de permis d'études au Canada et les aligner sur ceux de nos concurrents.*
- 9. Avant que le gouvernement du Canada ne désigne un nouveau pays, une nouvelle région ou sous-région « prioritaire » pour le recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales, IRCC doit s'assurer d'être prêt à assumer les retombées de cette décision en effectuant une étude d'impact sur ses ressources, les exigences en matière de formation initiale et continue du personnel, et déterminer s'il faut adapter les procédures actuelles pour éviter les conséquences négatives imprévues telles que les taux de refus élevés.*
- 10. Lorsque le personnel d'IRCC constate régulièrement des taux de refus élevés de permis d'études pour des ressortissant.e.s de certains pays ou certaines régions, il doit communiquer avec AMC et les établissements d'enseignement canadiens qui ont accepté les demandes d'inscription pour déterminer les causes de ces problèmes et y remédier.*
- 11. Au besoin, IRCC doit prendre des mesures concrètes pour fournir une formation en compétences interculturelles aux agent.e.s d'immigration, examiner les algorithmes utilisés actuellement dans la sélection des demandeur.euse.s afin de détecter les préjugés involontaires, étudier les facteurs qui expliquent les taux de refus élevés de certains bureaux des visas.*
- 12. IRCC doit adopter une approche plus flexible pour évaluer les demandes de permis d'études des étudiant.e.s potentiel.le.s venant des pays ou des régions pauvres, les critères « omnivalents »*

*actuels d'évaluation des risques financiers ou de la probabilité de retour de l'étudiant.e dans son pays après ses études ont occasionné des inégalités.*

- 13. Bien que le BCEI reconnaisse que l'intelligence artificielle permettrait d'accélérer et de rationaliser le traitement des demandes internationales de permis d'études, il préconise d'utiliser ces outils pour compléter, et non pour remplacer, les évaluations subjectives des demandes par les agent.e.s d'immigration.*
- 14. Le BCEI rejette toute solution unilatérale du gouvernement du Canada pour accélérer les évaluations des demandes de permis d'études si elle vise à plafonner le nombre global des demandes soumises à l'examen d'IRCC ou à limiter les inscriptions d'étudiant.e.s internationaux.ales dans les établissements d'enseignement canadiens.*
- 15. Toute décision visant à limiter les inscriptions d'étudiant.e.s internationaux.ales au Canada ne doit être prise qu'après des consultations avec les parties prenantes de l'éducation internationale et conformément à un consensus clair sur la façon de procéder pour éviter toute concurrence malsaine entre les provinces et les territoires, entre les régions et parmi les établissements d'enseignement, et pour éviter de rendre le Canada vulnérable aux bouleversements géopolitiques découlant d'une trop grande « dépendance » de recrutement dans les pays sources traditionnels.*

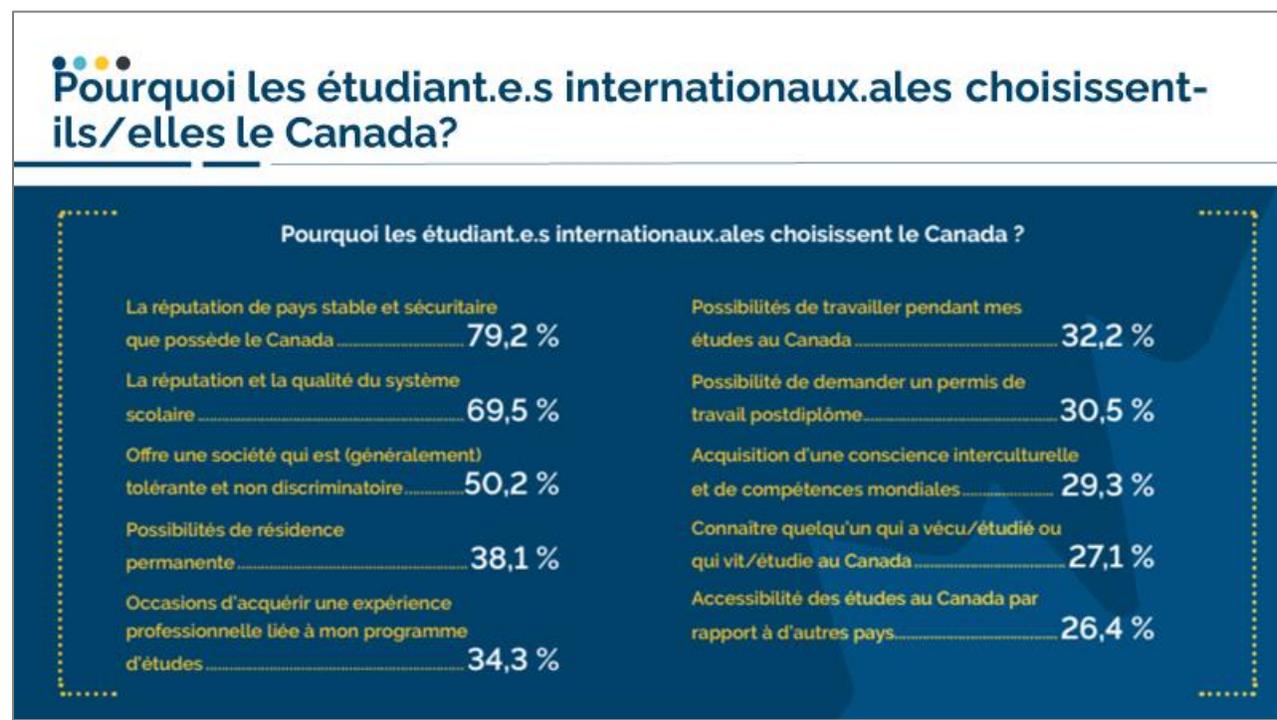
## **Partie 2 : Améliorer l'intégration des politiques et des programmes dans l'ensemble de l'écosystème de l'immigration**

Pour que le système d'immigration canadien réalise pleinement ses objectifs démographiques, économiques et sociétaux pancanadiens, il est essentiel d'améliorer l'intégration des politiques et des programmes dans l'ensemble de l'écosystème de l'immigration. Cet effort doit se concentrer sur le potentiel des étudiant.e.s internationaux.ales à augmenter leur contribution déjà importante au Canada.

Il va sans dire que pour les étudiant.e.s internationaux.ales, les limites des approches actuelles deviennent de plus en plus manifestes. Le fait qu'IRCC et AMC ont lancé séparément des consultations avec des calendriers qui se chevauchent, mais avec des dates d'achèvement différentes pour des enjeux qui sont clairement complémentaires, pose problème.

Le processus d'IRCC porte sur l'avenir de la politique d'immigration; celui d'AMC, sur la façon de tirer parti de l'effectif international pour faire avancer notamment les priorités du Canada. IRCC devrait délivrer plus de 800 000 permis d'études internationaux en 2023, et environ 60 % des étudiant.e.s internationaux.ales au Canada souhaitent demander la résidence permanente après l'obtention de leur diplôme. Dans ce contexte,

des processus mieux coordonnés permettraient une discussion mieux informée sur la politique, même si chaque ministère surveille de près les efforts de l'autre.



Une stratégie cohérente, intégrée et holistique soutiendrait les efforts visant à encourager les étudiant.e.s internationaux.ales venant d'un large éventail de pays à faire du Canada leur destination de choix pour réaliser leurs aspirations scolaires, personnelles et professionnelles. Une telle stratégie permettrait :

- de combler les lacunes de longue date en matière de données qui empêchent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les établissements d'enseignement, les entreprises, les municipalités et les fournisseurs de services communautaires de planifier et d'évaluer les répercussions continues des étudiant.e.s internationaux.ales sur le logement, les services sociaux et d'autres services;
- de définir clairement les rôles et les responsabilités des ministères et des organismes fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des établissements d'enseignement, des partenaires communautaires et des parties prenantes dans la mise en place d'un environnement qui aide les étudiant.e.s internationaux.ales à réussir;
- de réunir régulièrement tous ces acteurs pour fixer les priorités et évaluer l'état d'avancement vers ces objectifs, plutôt que de laisser chacun continuer à travailler isolément;
- d'informer et de mieux calibrer les initiatives de promotion d'AMC en matière d'éducation internationale;

- de permettre l'élaboration de programmes intelligents et ciblés qui jumèlent les étudiant.e.s internationaux.ales poursuivant leurs études au Canada, dont les compétences sont recherchées et qui possèdent les compétences et les certifications professionnelles requises, aux collectivités et secteurs d'activités qui ont besoin d'eux et d'elles et apprécieront leur présence;
- de fournir à IRCC les preuves et les arguments dont elle a besoin pour offrir un processus clair vers la résidence permanente aux diplômé.e.s qualifié.e.s qui souhaitent rester au Canada.

Il est paradoxal pour AMC de dévoiler une nouvelle stratégie quinquennale en matière d'éducation internationale pour le Canada qui vise à étendre et à diversifier le recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales, à utiliser les programmes de bourses pour cibler des étudiant.e.s de grande valeur capables de faire avancer les objectifs canadiens en matière d'innovation ou à accorder la priorité à différents pays ou régions, si sa stratégie n'est pas entièrement synchronisée avec la façon dont IRCC prévoit d'allouer ses maigres ressources et le secteur où elle le fera. Cela est déjà arrivé dans le passé, et ne devrait pas se répéter.

Le BCEI pense que le gouvernement du Canada devrait établir un nouveau rôle de dirigeant.e principal.e des talents pour le Canada qui servirait de point central des efforts de développement d'une approche gouvernementale pour recruter les étudiant.e.s internationaux.ales dont les compétences sont recherchées et faciliter leur accès à la résidence permanente. Le mandat du/de la dirigeant.e principal.e des talents devrait comprendre la collaboration avec les associations professionnelles, les groupes de recherche et les administrateur.rice.s de services de santé pour les sensibiliser au rôle potentiel que les étudiant.e.s internationaux.ales peuvent jouer pour combler les lacunes du marché du travail et ce que ces parties prenantes peuvent faire pour faciliter les voies d'accès à la résidence permanente pour retenir les meilleurs talents. Le/la dirigeant.e principal.e des talents devrait également travailler avec les autres ordres de gouvernement pour fixer des objectifs relatifs au recrutement et à la rétention des étudiant.e.s internationaux.ales qu'il serait idéal d'inclure dans les accords annuels sur l'immigration.

Le BCEI collabore déjà avec ses établissements membres pour s'assurer de l'intégrité de la mobilité des étudiant.e.s vers le Canada.

Par exemple, pour renforcer l'intégrité du processus d'immigration des étudiant.e.s internationaux.ales au Canada, le BCEI offre, souvent en partenariat avec les provinces, des programmes de certification et de perfectionnement professionnel aux conseiller.ère.s et agent.e.s pour étudiant.e.s internationaux.ales professionnel.le.s travaillant au Canada et à l'étranger. Et comme indiqué dans la première partie, le CCI du BCEI travaille à cerner les enjeux critiques du point de vue des établissements, particulièrement les enjeux systémiques touchant les étudiant.e.s internationaux.ales, et à formuler des recommandations de politiques à IRCC pour les résoudre.



**ÉduCanada est un partenariat de collaboration entre Affaires mondiales Canada et les provinces et territoires du Canada, par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC).**

Fait la promotion du Canada en tant que destination d'études ou partenaire éducatif auprès de publics internationaux



Coordonne les efforts de promotion de l'éducation déployés par le Service des délégués commerciaux du Canada

Offre des possibilités de bourses d'études internationales aux candidat.e.s internationaux.ales pour qu'ils/elles étudient au Canada et aux Canadien.ne.s pour qu'ils/elles étudient à l'étranger



Facilite les relations et les services entre le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires, les associations et les missions canadiennes à l'étranger en matière de promotion de l'éducation

En complément à la certification d'ÉduCanada, le BCEI travaille activement à la conception d'un *Code d'éthique pour l'éducation internationale au Canada* englobant les établissements d'enseignement et les praticien.ne.s qui y travaillent.

Rédigé à l'aide des résultats du plus récent sondage des étudiant.e.s internationaux.ales du BCEI, le Code sera un cadre éthique important des engagements pour fournir aux étudiant.e.s internationaux.ales une expérience de qualité pour mieux les connecter à la collectivité. Il soulignera aussi la nécessité de recadrer le recrutement dans une optique de durabilité qui tient compte de la capacité des établissements d'enseignement à gérer efficacement les admissions et à satisfaire les besoins complexes des personnes qu'ils recrutent.

Le Code intégrera également un cadre de travail pour les agent.e.s d'éducation internationale. L'objectif ici est de s'assurer que les établissements d'enseignement canadiens qui dépendent d'agent.e.s d'éducation internationale embauchent des personnes qualifiées qui travaillent de façon éthique et transparente, et accordent la priorité aux candidat.e.s de qualité qui iront très probablement au bout de leurs études au Canada.

Pour ce faire, les établissements d'enseignement s'efforcent de s'assurer qu'ils disposent de la capacité adéquate interne, par l'intermédiaire de programmes de soutien de pairs et des partenariats communautaires, pour accueillir les nouveaux.elles étudiant.e.s. Il s'agit notamment de les aider à accéder à un logement adéquat, aux services médicaux et sociaux, ainsi qu'aux services de santé mentale, et de fournir un soutien pertinent aux personnes qui ont besoin de travailler ou espèrent rester au Canada après l'obtention de leur diplôme.

Sur ce dernier point, le BCEI et plusieurs de ses établissements membres communiquent déjà avec des entreprises, des agent.e.s de développement économique et des fournisseurs de services communautaires pour les sensibiliser à la façon dont ils peuvent tirer parti de l'expertise que les étudiant.e.s internationaux.ales peuvent fournir à court et à long terme.

Sur la base des données probantes obtenues grâce à son travail en cours sur ces enjeux, le BCEI soutient fortement l'élaboration d'un nouveau cadre de politique pour IRCC plus attentif aux besoins des étudiant.e.s internationaux.ales ainsi qu'aux intérêts des établissements d'enseignement et des secteurs privés et sans but lucratif du Canada. Ce nouveau cadre devrait notamment porter une attention particulière à l'élimination ou à la réduction des obstacles politiques qui limitent l'accès des étudiant.e.s internationaux.ales au travail rémunéré et non rémunéré, aux stages ou à l'expérience communautaire ou bénévole.

Il ressort très clairement de la recherche du BCEI que plus les étudiant.e.s internationaux.ales s'engagent tôt et profondément dans la société canadienne — par l'entremise du travail, du service communautaire ou en tant que bénévoles — plus il est probable qu'ils/elles réussissent à réaliser leurs aspirations personnelles, scolaires et professionnelles, en restant au Canada ou en retournant dans leurs pays d'origine. Les connexions de ce genre leur donnent une expérience inestimable, une meilleure connaissance de la culture et des valeurs canadiennes et un accès à de nouveaux contacts et réseaux sur lesquels ils/elles peuvent s'appuyer après leurs études pour se préparer à la prochaine phase de leurs vies. Pour ceux/celles qui choisissent de rester, ces connexions peuvent rendre la transition vers la résidence permanente moins difficile et plus positive pour eux/elles-mêmes et leurs familles.

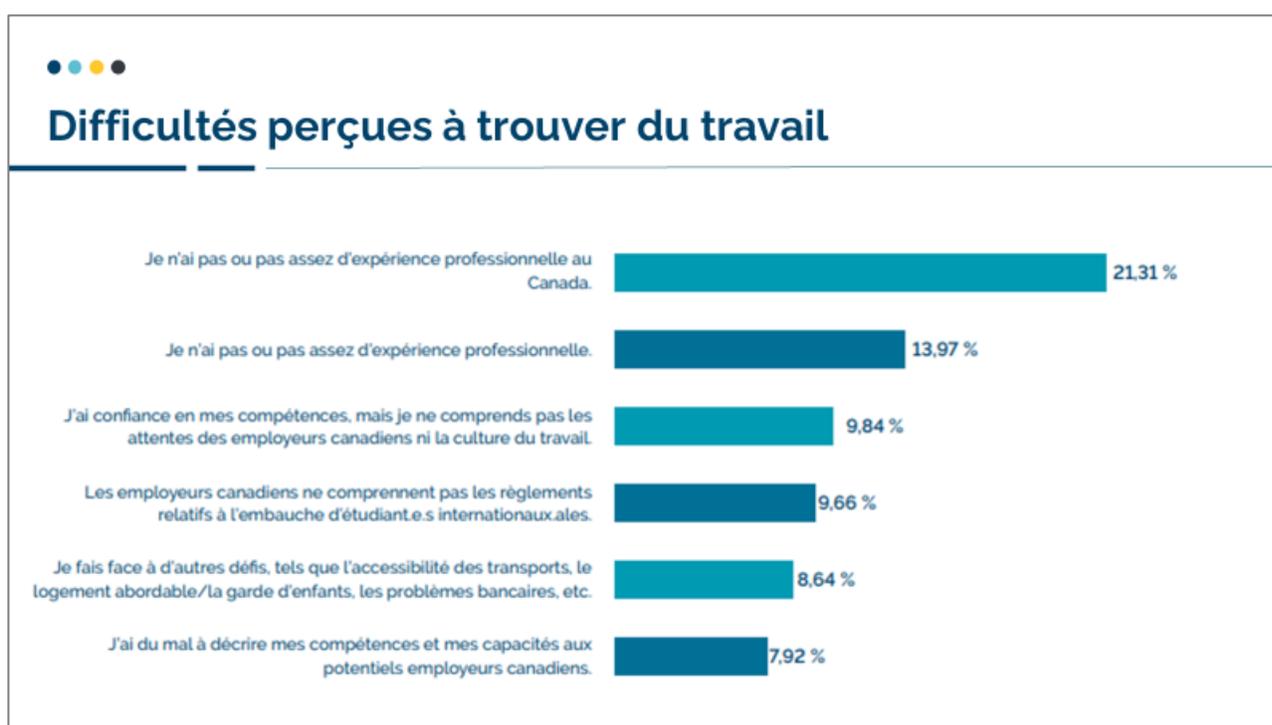
Dans la même veine, permettre aux étudiant.e.s internationaux.ales qui ont besoin de travailler au Canada pour financer leurs études est également une expression des valeurs canadiennes de justice et d'équité. Pour bon nombre d'étudiant.e.s internationaux.ales, la possibilité de travailler à temps partiel — travail à la tâche — est déterminante dans leur décision (et capacité) d'étudier au Canada. Il en va de même pour l'acquisition d'une expérience pratique en tant que stagiaires, grâce à des programmes études-travail, ou d'accréditation dans le domaine d'études de leur choix après un travail bénévole.

Il est important que la stratégie en matière d'éducation internationale du Canada reconnaisse, accepte et, si nécessaire, soutienne les étudiant.e.s venant de toutes les parties du monde et de toutes les couches de la société. Et il est également important que les politiques d'immigration influant sur le type de travail et le lieu où les étudiant.e.s internationaux.ales peuvent travailler — par nécessité ou par obligation — tiennent compte de cette réalité.

Pendant la réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a fait preuve d'une flexibilité et d'une générosité admirables dans son soutien aux étudiant.e.s internationaux.ales qui devaient travailler des heures supplémentaires ou prolonger leur séjour pour achever leurs études ou obtenir leur accréditation. La trousse de politiques d'IRCC devrait également comprendre une approche similaire qui se consacre à l'élimination des obstacles déraisonnables auxquels se heurtent les étudiant.e.s

internationaux.ales qui développent des liens profonds dès leur arrivée au Canada grâce au travail rémunéré ou non rémunéré.

Dans le plus récent sondage des étudiant.e.s internationaux.ales du BCEI, les répondant.e.s ont souligné deux problèmes. Premièrement, les employeur.euse.s ne valorisent ou n’apprécient toujours pas les compétences que ces étudiant.e.s apportent sur le marché et ne savent pas comment discuter avec eux/elles pour fournir des occasions de perfectionnement scolaire et professionnel ou de développement personnel, ou comment les inciter à rester après l’obtention de leur diplôme. Deuxièmement, les employeur.euse.s canadien.ne.s ne connaissent pas suffisamment les règles relatives à l’embauche d’étudiant.e.s internationaux.ales et ne savent pas comment naviguer dans le système d’immigration ou comment faciliter leur rétention après l’obtention de leur diplôme. Ces lacunes doivent être corrigées.

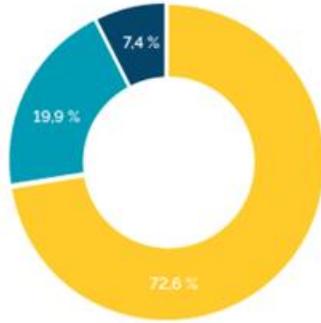


Le BCEI note également qu’en l’absence d’une stratégie délibérée qui encourage et soutient les régions et les collectivités de petite taille dans l’attraction et la rétention des étudiant.e.s internationaux.ales, il est peu probable que les objectifs démographiques de la stratégie d’immigration du Canada se réalisent. Bien que la plupart des immigrant.e.s choisissent de s’établir dans les grands centres urbains, les données du dernier sondage des étudiant.e.s internationaux.ales du BCEI semblent montrer que lorsque les conditions sont favorables, les étudiant.e.s internationaux.ales ont plus tendance à rester dans les collectivités où ils/elles ont étudié. Cela souligne la nécessité d’une approche plus holistique et plus inclusive pour permettre au Canada de bien tirer parti des avantages de l’éducation internationale.

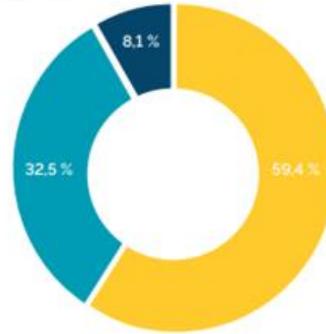


## Intentions de rester au Canada

Intention de demander un permis de travail postdiplôme



Intention de demander le statut de résident.e permanent.e au Canada



■ Oui ■ Incertain.e ■ Non



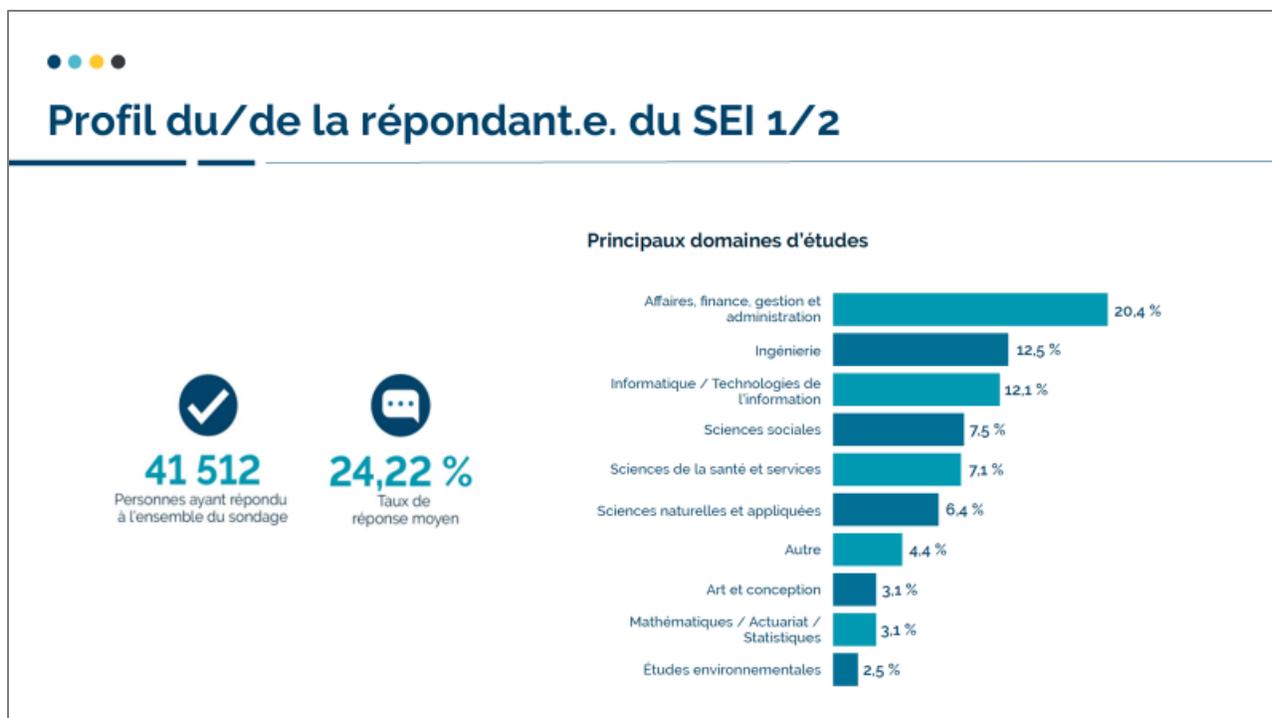
## Étudiant.e.s vivant actuellement dans la province/le territoire et qui ont l'intention d'y rester après avoir obtenu le statut de résident.e permanent.e



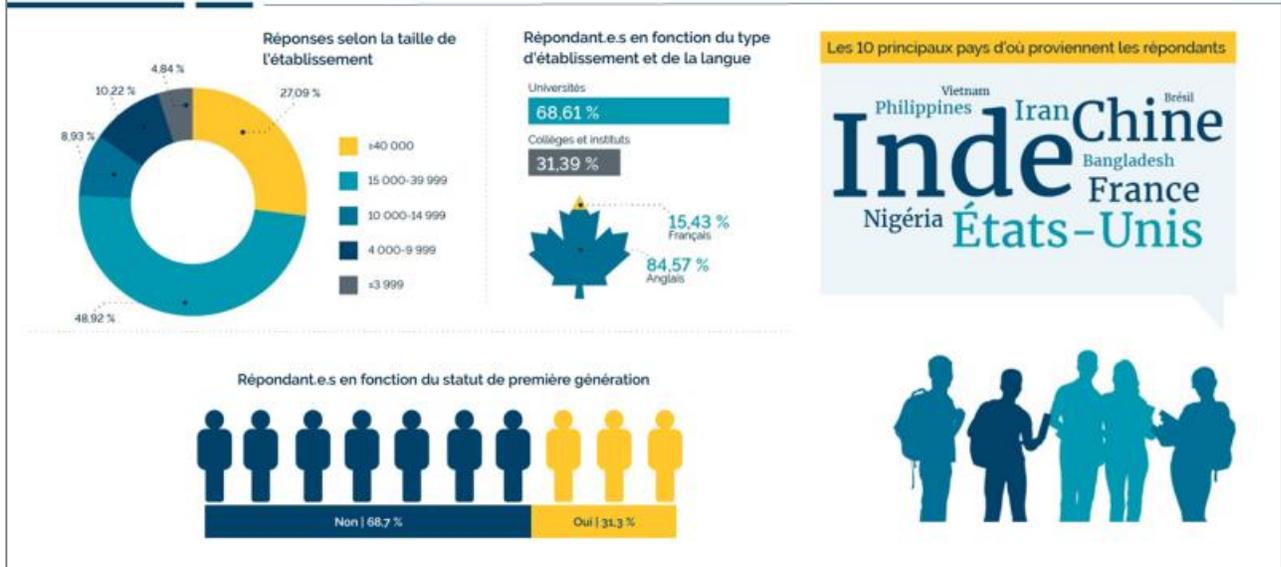
Lorsqu'on leur demande pourquoi ils/elles aimeraient vivre dans la province choisie, 33.1 % des répondant.e.s déclarent qu'ils/elles apprécient le style de vie de la province, tandis que 25.3 % sont préoccupé.e.s par les possibilités d'emploi et 20.6 % souhaitent être près de leur famille ou de leurs ami.e.s.

Enfin, le BCEI travaille avec diligence sur des initiatives qui aident à connecter toutes les parties prenantes de l'écosystème de l'éducation internationale — établissements d'enseignement, collectivités, entreprises, organismes d'établissement et tous ordres de gouvernement. Dans le cadre de cet effort, le BCEI organise régulièrement des occasions de dialogue, met en vedette les pratiques exemplaires nationales et internationales, mène des sondages biennaux des étudiant.e.s internationaux.ales et crée des ressources à l'intention des étudiant.e.s internationaux.ales, des éducateur.rice.s et des administrateur.rice.s.

Il travaille également avec ardeur à combler les écarts de données sur les inscriptions d'étudiant.e.s internationaux.ales au Canada. Notre objectif est de devenir un point central d'information à jour en maintenant un carrefour de données sur l'éducation internationale. Qu'est-ce qui fait le succès d'une expérience d'éducation internationale? Comment nous positionnons-nous par rapport aux autres pays? Quelle aide les établissements d'enseignement, les collectivités et les entreprises peuvent-ils apporter? Les étudiant.e.s internationaux.ales et leurs pairs canadiens ont-ils le même rendement ou les résultats varient-ils selon le pays source ou le programme d'études? Sinon, pourquoi, et que peut-on faire à ce sujet? Quel effet la formation ou l'accréditation au Canada a-t-il eu sur la réussite personnelle et professionnelle des étudiant.e.s internationaux.ales? Combien de diplômé.e.s ont immigré au Canada et travaillent dans leur domaine d'études — ou dans d'autres secteurs? Combien de diplômé.e.s internationaux.ales prévoient-ils/elles de rester au Canada après l'obtention de leur diplôme? Pourquoi? À ce jour, en quoi le Canada a-t-il tiré parti de la présence d'étudiant.e.s internationaux.ales et quelle autre mesure faut-il pour en bénéficier davantage dans l'avenir? Les réponses à ces questions sont cruciales pour éclairer nos choix en matière de politiques et de programmes.



## Profil du/de la répondant.e. du SEI 2/2



### Liste récapitulative des recommandations de la partie 2 :

16. *Un leadership national est nécessaire pour combler les écarts de données et permettre à tous les ordres de gouvernement, aux établissements d'enseignement, aux entreprises, aux municipalités et aux fournisseurs de services communautaires d'évaluer les répercussions et les avantages de la présence d'étudiant.e.s internationaux.ales et de planifier leurs ressources en conséquence.*
17. *Les rôles et les responsabilités des ministères et des organismes fédéraux dans la mise en place d'un environnement qui aide les étudiant.e.s internationaux.ales à réussir doivent être davantage clarifiés pour qu'ils collaborent plus efficacement sur ces enjeux avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les établissements d'enseignement, les partenaires communautaires et les autres parties prenantes.*
18. *IRCC et AMC devraient reconnaître l'importance de collaborer officiellement et régulièrement avec le CCI du BCEI pour évaluer les répercussions potentielles de toute proposition de changements aux politiques d'immigration qui pourraient toucher les étudiant.e.s internationaux.ales ou pour cerner et aborder de façon proactive les enjeux émergents et leurs solutions.*
19. *Le gouvernement du Canada devrait créer un poste de dirigeant.e principal.e des talents pour le Canada. Il/elle dirigerait une stratégie pangouvernementale de recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales dont les compétences sont recherchées et collaborerait avec les autres ordres de gouvernement pour fixer les objectifs en matière de rétention d'étudiant.e.s international.e.s et attribuer les ressources conformément aux accords annuels sur l'immigration en ce sens.*

20. *Le/la dirigeant.e principal.e des talents devrait également collaborer avec les associations professionnelles, les groupes de recherche du Canada et les administrateur.rice.s de services de santé pour élaborer des programmes intelligents et ciblés qui jumèlent les étudiant.e.s internationaux.ales en fin d'études au Canada aux collectivités et secteurs d'activité qui ont besoin d'eux/elles et apprécieront leur présence.*

21. *Le BCEI a un rôle à jouer dans le succès des programmes d'immigration du Canada. Il favorise un dialogue intelligent sur les enjeux de l'éducation internationale et renforce la capacité de ses membres à fournir aux étudiant.e.s internationaux.ales une expérience éducative positive à l'aide d'initiatives telles que le sondage biennal des étudiant.e.s internationaux.ales et le Code éthique de l'éducation internationale au Canada, et en fournissant de la formation et des ressources à l'intention des étudiant.e.s internationaux.ales, des éducateur.rice.s et des administrateur.rice.s.*

## **Partie 3 : Rationaliser les voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiant.e.s internationaux.ales**

Le BCEI note que la seule allusion aux étudiant.e.s internationaux.ales dans la lettre de mandat du ministre d'IRCC est un engagement à « élargir les voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiants internationaux et les travailleurs étrangers temporaires au moyen du système d'Entrée express. » Nous relevons également que le document de discussion d'IRCC ne reconnaît pas la contribution unique et potentiellement énorme des étudiant.e.s internationaux.ales à l'avancement d'au moins deux des objectifs principaux du document de discussion, à savoir :

- Contribuer à la croissance économique
  - combler les besoins/lacunes à court terme du marché du travail
  - attirer/retenir les talents à long terme dans les secteurs de croissance critique
- Composer avec la résilience et les impératifs démographiques :
  - répondre aux besoins d'une population vieillissante (ratio employé.e.s/retraité.e.s)
  - accroître l'établissement dans les régions/collectivités de petite taille

Le document de discussion regroupe plutôt les étudiant.e.s internationaux.ales avec les autres catégories d'immigrant.e.s, sans les distinguer :

- *Le terme « système d'immigration » désigne plusieurs choses. Il comprend toute personne qui soutient collectivement les programmes et services qui font entrer les étranger.ère.s au Canada en tant que résident.e.s temporaires (visiteur.euse.s, étudiant.e.s et travailleur.euse.s temporaires) ou résident.e.s permanent.e.s, et veille à ce qu'ils/elles s'intègrent bien dans la société canadienne...*

Comme relevé plus haut dans le présent mémoire, IRCC doit adopter une approche équilibrée pour préserver l'intégrité des politiques et des programmes d'immigration et pour assurer leur succès. Cet effort doit reconnaître toute la portée et la profondeur des contributions que les étudiant.e.s internationaux.ales peuvent apporter pour bâtir un Canada plus fort, plus résilient, plus innovant et ouvert.

Il est certain que les étudiant.e.s internationaux.ales peuvent aider le Canada à combler des pénuries du marché du travail et des écarts de compétences dans un certain nombre de secteurs et le font. Ils/elles sont essentiel.le.s à notre économie et font déjà bouger les choses. Et nos politiques d'immigration doivent également tenir compte des contributions clés que les étudiant.e.s internationaux.ales hautement qualifié.e.s peuvent apporter à notre compétitivité et à nos perspectives économiques, à nos entreprises de recherche, au secteur de la santé, à notre société et culture, et aux domaines émergents tels que la technologie verte, le génie biologique, le changement climatique et l'apprentissage machine. Nous devons nous assurer de pouvoir aider à utiliser cette masse critique de connaissances et d'expertise à notre avantage et dans les secteurs où elles seront le plus utiles.

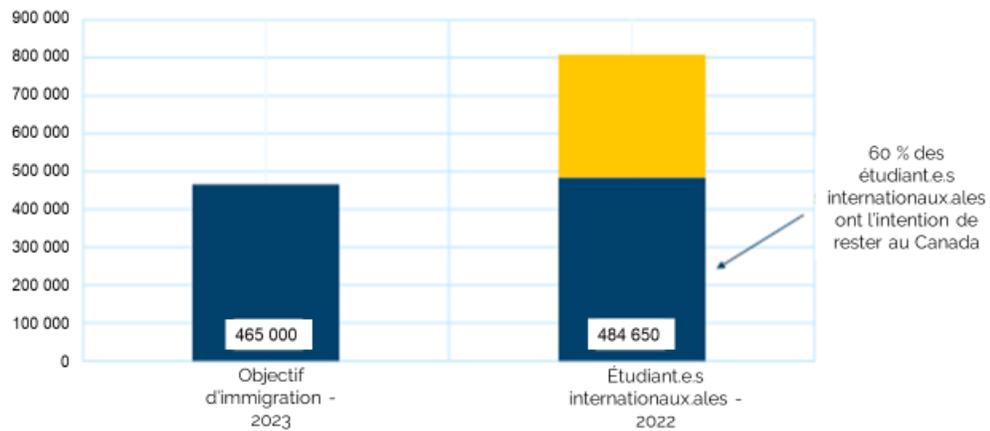
Mais cela n'est qu'un aspect de la situation. Les étudiant.e.s internationaux.ales ajoutent également de la valeur à nos établissements d'enseignement et à nos collectivités, par leur énergie, leur ingéniosité et leur créativité. Ils/elles introduisent de nouvelles perspectives dans la résolution de défis complexes, nous exposent à des cultures, une cuisine et une musique et un art différents et servent d'interprètes, de médiateur.rice.s et de mentor.e.s interculturel.le.s — sur les campus et en dehors de ceux-ci, dans nos lieux de travail et nos collectivités...

Qu'ils/elles choisissent la résidence permanente au Canada et utilisent leurs talents et compétences ici, ou préfèrent retourner au pays pour réaliser leurs aspirations, nos politiques d'immigration doivent entièrement soutenir les efforts qui rendent leurs expériences éducatives au Canada aussi positives que possibles.

Le BCEI pense qu'une stratégie délibérée pour faciliter l'accès à la résidence permanente aux étudiant.e.s internationaux.ales qui veulent rester au Canada après l'obtention de leur diplôme est le moyen le plus efficace pour le Canada de concrétiser ses objectifs en matière d'immigration. Ils/elles sont généralement plus jeunes que les immigrant.e.s des autres catégories. Ils/elles ont effectué leurs études en anglais ou en français. Leurs diplômes et leurs accréditations sont déjà reconnus. Beaucoup ont déjà de l'expérience professionnelle au Canada. La plupart espèrent rester. Et ils/elles sont établis dans nos collectivités, et ont des réseaux personnels et professionnels pouvant les aider à trouver des emplois, à accéder aux services de santé et aux services sociaux, ce qui réduit la pression sur les services de soutien à l'établissement à long terme.



## Objectif d'immigration et nombre d'étudiant.e.s internationaux.ales



60 % des étudiant.e.s internationaux.ales ont l'intention de rester au Canada

Source : Sondage des étudiant.e.s internationaux.ales du BCEI, 2021

Les étudiant.e.s internationaux.ales devraient former un volet distinct dans notre système d'immigration. Si le gouvernement du Canada encourage activement les étudiant.e.s internationaux.ales à s'inscrire dans nos établissements d'enseignement parce qu'il les considère comme faisant partie de la solution à nos défis économiques et démographiques, il ne peut donc pas refuser des demandes de permis d'études de potentiel.le.s étudiant.e.s qui indiquent vouloir rester au Canada après l'obtention de leur diplôme. À notre avis, il n'est dans l'intérêt de personne que les étudiant.e.s internationaux.ales soient évalué.e.s selon les mêmes critères de « résidence temporaire » que les touristes ou les travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires.

À la section 2, nous plaidons pour la création d'un poste de dirigeant.e principal.e des talents pour le Canada pour s'assurer que toutes les parties de nos politiques d'immigration, du marché du travail, de développement économique, de commerce et d'assistance humanitaire travaillent de concert. Cela aiderait à résoudre les divergences actuelles des approches du Canada sur ces enjeux importants.

Au minimum, le système actuel de points d'appréciation d'IRCC devrait conférer un avantage supplémentaire aux candidat.e.s titulaires d'un diplôme ou d'une accréditation d'un établissement canadien à l'issue d'études faites au Canada, ainsi qu'à ceux/celles qui possèdent une expérience professionnelle au Canada.

IRCC doit renforcer la capacité des étudiant.e.s internationaux.ales à faire des choix intelligents pour leur intérêt et celui du Canada. Pour ce faire, il faudra notamment cerner et réduire les obstacles politiques qui limitent la capacité des étudiant.e.s internationaux.ales à travailler suffisamment pour payer leurs études ou à obtenir la formation en cours d'emploi, les compétences ou l'expérience professionnelle nécessaires pour

l'accréditation dans leur domaine d'études. Et elle doit élargir et défendre des programmes qui soutiennent les étudiant.e.s internationaux.ales dans l'établissement de liens interpersonnels et communautaires, au moyen de programmes de bénévolat et d'initiatives qui encouragent l'établissement de liens interculturels.

### Liste récapitulative des recommandations de la partie 3 :

22. *Les politiques d'immigration du Canada devraient reconnaître qu'une stratégie délibérée pour faciliter l'accès à la résidence permanente aux étudiant.e.s internationaux.ales est le moyen le plus efficace pour le Canada de réaliser ses objectifs en matière d'immigration.*
23. *Les politiques d'immigration doivent reconnaître que les étudiant.e.s internationaux.ales établissent tôt des liens communautaires grâce au travail ou aux activités bénévoles, et plus ces liens sont profonds, plus il sera probable qu'ils/elles réussissent leurs études et contribuent au succès du Canada.*
24. *Pour réduire les inégalités, IRCC devrait s'efforcer de réduire au maximum les obstacles à l'obtention d'un travail pour les étudiant.e.s internationaux.ales qui ont besoin de financer leurs études ou d'accéder à l'apprentissage en milieu de travail ou aux expériences professionnelles postdiplôme.*
25. *Les étudiant.e.s internationaux.ales devrait former un volet distinct dans le système d'immigration canadien, étant donné qu'ils/elles sont généralement plus jeunes que les autres immigrant.e.s, répondent aux exigences linguistiques du Canada, possèdent des diplômes et des accréditations canadiens, sont établi.e.s dans nos collectivités, possèdent souvent une expérience professionnelle au Canada et disposent déjà d'un réseau de contacts personnels et professionnels.*
26. *Au minimum, le système actuel de points dans les programmes d'IRCC devrait conférer un avantage supplémentaire aux candidat.e.s titulaires d'un diplôme ou d'une accréditation d'un établissement canadien à l'issue d'études faites au Canada, ainsi qu'à ceux/celles qui possèdent une expérience professionnelle au Canada.*

# CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le BCEI est reconnaissant de pouvoir contribuer au dialogue important et opportun qu'IRCC engage avec les Canadiens.e.s pour élaborer *un système d'immigration pour l'avenir du Canada*.

Nous formulons les recommandations suivantes :

1. *Toute stratégie fédérale visant à tirer parti des avantages de l'immigration pour le Canada doit reconnaître, dans les politiques et les programmes, la contribution potentielle des étudiant.e.s internationaux.ales au Canada à la concrétisation de ces objectifs.*
2. *Si la priorité immédiate de la mise à jour des politiques d'immigration du Canada est de remédier aux défis démographiques et de main-d'œuvre soulignés dans le document de discussion d'IRCC, les plus de 800 000 titulaires de permis d'études internationaux au Canada (dont 60 % ont exprimé le désir de rester au Canada après leurs études) sont un élément essentiel de la solution.*
3. *Des règles fédérales plus claires en matière de responsabilité et de nouveaux mécanismes de gouvernance sont nécessaires pour permettre une approche pangouvernementale pour attirer les meilleurs étudiant.e.s internationaux.ales, leur offrir une expérience éducative positive et inciter les plus aptes à contribuer au marché du travail et aux impératifs démographiques à rester après l'obtention de leurs diplômes.*
4. *IRCC doit établir un volet d'immigration dédié qui présente clairement les intentions du Canada en ce qui concerne les voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiant.e.s internationaux.ales qualifié.e.s dont les compétences sont recherchées.*
5. *Le gouvernement du Canada doit utiliser son pouvoir de rassemblement pour faciliter une collaboration systématique avec et parmi les autres ordres de gouvernement, les établissements d'enseignement, les partenaires communautaires, les organismes d'établissement et les entreprises en faveur de l'éducation internationale et du recrutement des étudiant.e.s internationaux.ales.*
6. *Les politiques d'immigration et d'éducation internationale du Canada doivent rester complémentaires et continuer de refléter les valeurs fondamentales canadiennes d'inclusion, de tolérance, d'équité, de générosité et de solidarité internationale.*

## Partie 1 : Traiter en temps opportun les demandes internationales de permis d'études

7. *Les ressources mises à la disposition d'IRCC pour permettre le traitement en temps opportun des demandes internationales de permis d'études doivent être proportionnelles à la demande.*

8. *Il faut améliorer les délais de traitement des demandes internationales de permis d'études au Canada et les aligner sur ceux de nos concurrents.*
9. *Avant que le gouvernement du Canada ne désigne un nouveau pays, une nouvelle région ou sous-région « prioritaire » pour le recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales, IRCC doit s'assurer d'être prêt à assumer les retombées de cette décision en effectuant une étude d'impact sur ses ressources, les exigences en matière de formation initiale et continue du personnel, et déterminer s'il faut adapter les procédures actuelles pour éviter les conséquences négatives imprévues telles que des taux de refus élevés.*
10. *Lorsque le personnel d'IRCC constate régulièrement des taux de refus élevés de permis d'études pour des ressortissant.e.s de certains pays ou certaines régions, il doit communiquer avec AMC et les établissements d'enseignement canadiens qui ont accepté les demandes d'inscription pour déterminer les causes de ces problèmes et y remédier.*
11. *Au besoin, IRCC doit prendre des mesures concrètes pour fournir une formation en compétences interculturelles aux agent.e.s d'immigration, examiner les algorithmes utilisés actuellement dans la sélection des demandeur.euse.s afin de détecter les préjugés involontaires, étudier les facteurs qui expliquent les taux de refus élevés de certains bureaux des visas.*
12. *IRCC doit adopter une approche plus flexible pour évaluer les demandes de permis d'études des étudiant.e.s potentiel.le.s venant des pays ou des régions pauvres, les critères « omnivalents » actuels d'évaluation des risques financiers ou de la probabilité de retour de l'étudiant.e dans son pays après ses études ont occasionné des inégalités.*
13. *Bien que le BCEI reconnaisse que l'intelligence artificielle permettrait d'accélérer et de rationaliser le traitement des demandes internationales de permis d'études, il préconise d'utiliser ces outils pour compléter, et non pour remplacer, les évaluations subjectives des demandes par les agent.e.s d'immigration.*
14. *Le BCEI rejette toute solution unilatérale du gouvernement du Canada pour accélérer les évaluations des demandes de permis d'études si elle vise à plafonner le nombre global des demandes soumises à l'examen d'IRCC ou à limiter les inscriptions d'étudiant.e.s internationaux.ales dans les établissements d'enseignement canadiens.*
15. *Toute décision visant à limiter les inscriptions d'étudiant.e.s internationaux.ales au Canada ne doit être prise qu'après des consultations avec les parties prenantes de l'éducation internationale et conformément à un consensus clair sur la façon de procéder pour éviter toute concurrence malsaine entre les provinces et les territoires, entre les régions et parmi les établissements d'enseignement, et pour éviter de rendre le Canada vulnérable aux bouleversements géopolitiques découlant d'une trop grande « dépendance » de recrutement dans les pays sources traditionnels.*

## Partie 2 : Améliorer l'intégration des politiques et des programmes dans l'ensemble de l'écosystème de l'immigration

16. *Un leadership national est nécessaire pour combler les écarts de données et permettre à tous les ordres de gouvernement, aux établissements d'enseignement, aux entreprises, aux municipalités et aux fournisseurs de services communautaires d'évaluer les répercussions et les avantages de la présence d'étudiant.e.s internationaux.ales et de planifier leurs ressources en conséquence.*
17. *Les rôles et les responsabilités des ministères et des organismes fédéraux dans la mise en place d'un environnement qui aide les étudiant.e.s internationaux.ales à réussir doivent être davantage clarifiés pour qu'ils collaborent plus efficacement sur ces enjeux avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les établissements d'enseignement, les partenaires communautaires et les autres parties prenantes.*
18. *IRCC et AMC devraient reconnaître l'importance de collaborer officiellement et régulièrement avec le CCI du BCEI pour évaluer les répercussions potentielles de toute proposition de changements aux politiques d'immigration qui pourraient toucher les étudiant.e.s internationaux.ales ou pour cerner et aborder de façon proactive les enjeux émergents.*
19. *Le gouvernement du Canada devrait créer un poste de dirigeant.e principal.e des talents pour le Canada. Il/elle dirigerait une stratégie pangouvernementale de recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales dont les compétences sont recherchées et collaborerait avec les autres ordres de gouvernement pour fixer les objectifs en matière de rétention d'étudiant.e.s internatinal.e.s et attribuer les ressources conformément aux accords annuels sur l'immigration en ce sens.*
20. *Le/la dirigeant.e principal.e des talents devrait également collaborer avec les associations professionnelles, les groupes de recherche du Canada et les administrateur.rice.s de services de santé pour élaborer des programmes intelligents et ciblés qui jumèlent les étudiant.e.s internationaux.ales en fin d'études au Canada aux collectivités et secteurs d'activité qui ont besoin d'eux/elles et apprécieront leur présence.*
21. *Le BCEI a un rôle à jouer dans le succès des programmes d'immigration du Canada. Il favorise un dialogue intelligent sur les enjeux de l'éducation internationale et renforce la capacité de ses membres à fournir aux étudiant.e.s internationaux.ales une expérience éducative positive à l'aide d'initiatives telles que le sondage biennal des étudiant.e.s internationaux.ales et le Code éthique de l'éducation internationale au Canada, et en fournissant de la formation et des ressources à l'intention des étudiant.e.s internationaux.ales, des éducateur.rice.s et des administrateur.rice.s.*

### Partie 3 : Rationaliser les voies d'accès à la résidence permanente pour les étudiant.e.s internationaux.ales.

22. *Les politiques d'immigration du Canada devraient reconnaître qu'une stratégie délibérée pour faciliter l'accès à la résidence permanente aux étudiant.e.s internationaux.ales est le moyen le plus efficace pour le Canada de réaliser ses objectifs en matière d'immigration.*
23. *Les politiques d'immigration doivent reconnaître que les étudiant.e.s internationaux.ales établissent tôt des liens communautaires grâce au travail ou aux activités bénévoles, et plus ces liens sont profonds, plus il sera probable qu'ils/elles réussissent leurs études et contribuent au succès du Canada.*
24. *Pour réduire les inégalités, IRCC devrait s'efforcer de réduire au maximum les obstacles à l'obtention d'un travail pour les étudiant.e.s internationaux.ales qui ont besoin de travailler pour financer leurs études ou d'accéder à l'apprentissage en milieu de travail ou aux expériences professionnelles postdiplôme.*
25. *Les étudiant.e.s internationaux.ales devrait former un volet distinct dans le système d'immigration canadien, étant donné qu'ils/elles sont globalement plus jeunes que les autres d'immigrant.e.s, répondent aux exigences linguistiques du Canada, possèdent des diplômes et des accréditations canadiens, sont établi.e.s dans nos collectivités, possèdent souvent une expérience professionnelle au Canada et disposent déjà d'un réseau de contacts personnels et professionnels.*
26. *Au minimum, le système actuel de points dans les programmes d'IRCC devrait conférer un avantage supplémentaire aux candidat.e.s titulaires d'un diplôme ou d'une accréditation d'un établissement canadien à l'issue d'études faites au Canada, ainsi qu'à ceux/celles qui possèdent une expérience professionnelle au Canada.*

## Coordonnées

Larissa Bezo

Présidente et chef de la direction

Bureau canadien de l'éducation internationale(BCEI)

1550-220 Laurier Avenue West, Ottawa, ON

[lbezo@cbie.ca](mailto:lbezo@cbie.ca)

(613) 237-4820, poste 236

On ne saurait trop insister sur les avantages de la mobilité des étudiant.e.s vers le Canada.

Les étudiant.e.s internationaux.ales peuvent aider le Canada à combler des pénuries du marché du travail et des écarts de compétences dans un certain nombre de secteurs et le font. Ils/elles sont essentiel.le.s à notre économie et font déjà bouger les choses. Et nos politiques d'immigration doivent également tenir compte des contributions clés que les étudiant.e.s internationaux.ales hautement qualifié.e.s peuvent apporter à notre compétitivité et à nos perspectives économiques, à nos entreprises de recherche, au secteur de la santé, à notre société et culture, et aux domaines émergents tels que la technologie verte, le génie biologique, le changement climatique et l'apprentissage machine. Nous devons nous assurer de pouvoir aider à utiliser cette masse critique de connaissances et d'expertise à notre avantage et dans les secteurs où elles seront le plus utiles.

Mais cela n'est qu'un aspect de la question. Les étudiant.e.s internationaux.ales apportent également de bien des manières une plus-value à nos établissements d'enseignement et à nos collectivités, par leur énergie, leur ingéniosité et leur créativité, en élargissant l'angle de vue et d'analyse pendant la résolution des défis complexes. En nous exposant à des cultures, à une cuisine et à une musique et un art différents et en servant d'interprètes, de médiateur.rice.s et de mentor.e.s interculturel.le.s — sur et en dehors des campus, dans nos lieux de travail et nos collectivités.



Canadian Bureau for  
International Education  
Bureau canadien de  
l'éducation internationale

**Notes d'allocution pour Larissa Bezo**  
**Présidente et chef de la direction, Bureau canadien de l'éducation internationale**  
**Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes**  
**1<sup>er</sup> février 2022**

**SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS**

Je me joins à vous ce matin depuis Ottawa, territoire traditionnel et non cédé de la Nation algonquine anishinaabe.

J'aimerais d'abord remercier le Comité de donner au Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) l'occasion de contribuer à ces importantes délibérations.

Nos établissements membres, qui sont plus de 150 et qui vont des universités, collèges, instituts, écoles polytechniques et cégeps aux conseils scolaires et écoles de langues, reflètent l'ensemble de la communauté de l'éducation internationale (EI) au Canada et représentent plus de 1,9 million d'étudiant.e.s d'un océan à l'autre.

Nous sommes extrêmement fiers.ères que le Canada soit reconnu comme étant *la* destination de choix auprès des étudiant.e.s internationaux.ales. Nous sommes aussi profondément conscient.e.s que nous devons protéger, maintenir et, autant que possible, renforcer la position du Canada dans un marché mondial féroce ment concurrentiel.

C'est pourquoi nous saluons la volonté du Comité de faire la lumière sur la façon dont sont traitées les demandes de permis d'études, y compris les raisons expliquant les différences de taux de refus entre les bureaux de visas et les façons d'améliorer chaque étape du recrutement et du processus d'admission des étudiant.e.s afin de maintenir ces taux de refus aussi bas que possible...

Car chaque lettre de refus n'est pas seulement dévastatrice sur le plan personnel pour l'étudiant.e qui a réussi à satisfaire aux exigences d'un établissement canadien dans son domaine d'études... Elle peut également être vue comme un échec du processus : un gaspillage de ressources pour l'étudiant.e et l'établissement; une occasion manquée pour la collectivité où l'étudiant.e prévoyait étudier; et une possibilité réduite de tirer parti des liens interpersonnels tissés au cours des études pour promouvoir l'engagement général du Canada et ses relations à l'étranger, de même que pour favoriser la prospérité future du pays.

Le problème s'aggrave : le taux de refus des demandes de permis d'études a augmenté au cours des dernières années. Cette situation est particulièrement préoccupante pour certaines régions : en Afrique et particulièrement en Afrique francophone.

Nous devons nous assurer que ces échecs du processus ne soient pas interprétés par les candidat.e.s potentiel.le.s comme un manque de respect. Les risques envers la réputation de « l'image de marque » du Canada sont considérables.

Bien sûr, le secteur de l'EI canadien a connu une croissance exponentielle au cours des cinq dernières années et a augmenté de 135 % depuis 2009. Cette hausse survient alors que le programme d'immigration est toujours plus ambitieux, que la demande en services d'établissement de réfugié.e.s connaît une forte augmentation et que la pandémie de COVID-19 fait rage.

Pour s'adapter, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a dû passer à la vitesse supérieure et s'appuyer davantage sur les systèmes de demande en ligne et les algorithmes pour faciliter le traitement des demandes.

Malheureusement, les taux de refus de permis d'études ont augmenté en parallèle : de 31 % en 2016 à 53 % en 2020.

Il est difficile d'ignorer le décalage croissant entre les ambitions politiques et la capacité de traitement.

Bien qu'il soit important de porter attention aux taux de refus dans l'admission des étudiant.e.s, nous encourageons fortement le Comité à tenir compte de l'interconnexion entre ce problème et les questions plus larges relatives à la cohérence et à l'intégration des politiques dans l'ensemble du secteur de l'EI au Canada.

### Trois enjeux

J'aimerais aborder brièvement trois enjeux dans le cadre de mon intervention avant que nous nous tournions vers certaines pistes de solution. **Premièrement**, ce dont nos membres sur le terrain et dans les collectivités **nous ont fait part**. **Deuxièmement**, la nécessité de faire avancer la question de la **double intention**. **Troisièmement** – élément étroitement lié à la double intention – **l'importance d'avoir une approche pancanadienne plus cohérente, intégrée et viable en matière d'EI**.

Il me fera plaisir d'apporter des précisions sur ces enjeux durant la discussion; il s'agit de questions de politiques très denses, complexes et nuancées qui ont besoin d'être analysées.

**Ce dont nos établissements nous ont fait part** – et ce que le BCEI a lui-même pu constater en tant qu'administrateur d'un certain nombre de programmes de bourses internationales – est qu'il existe des décalages inquiétants dans le système actuel.

Nous savons que de nombreux.euses étudiant.e.s qualifié.e.s ont vu leur demande de permis d'études rejetée. On compte plus d'un demi-million de refus depuis 2016.

Nous sommes conscient.e.s que les taux d'approbation de permis d'études dans certains centres de traitement des demandes à l'étranger sont et demeureront extrêmement bas, et ce, malgré l'orientation des politiques officielles voulant que le Canada diversifie les pays d'origine des étudiant.e.s internationaux.ales.

Il existe de toute évidence un pouvoir discrétionnaire – et c'est très bien comme cela étant donné les préoccupations légitimes du Canada quant à ses intérêts nationaux et la nécessité d'assurer notre

sécurité et de sélectionner les étudiant.e.s qui ont les meilleures chances de réussir. Toutefois, les circonstances entourant l'exercice de ce pouvoir sont bien souvent opaques.

Au minimum, nous devons garantir un certain niveau de cohérence entre les centres de réception des demandes de visa dans la façon dont ces demandes sont traitées et évaluées. Nous pourrions ainsi tester et vérifier que le pouvoir discrétionnaire est exercé, le cas échéant, de façon équitable et qu'il reflète les valeurs canadiennes ainsi que les priorités du gouvernement du Canada.

**Quant à la double intention**, nous encourageons le Comité à adopter une position ferme à ce sujet.

La double intention est un concept simple reconnaissant le fait que de nombreux.euses étudiant.e.s internationaux.ales pourraient souhaiter effectuer leur programme d'études au Canada, puis y demeurer pour vivre et travailler.

Cela leur permet de déclarer leurs intentions dès le départ, sans créer les incitatifs pervers que notre système actuel leur propose et qui déforment leurs intentions.

En effet, si s'attaquer au déficit démographique à l'aide de l'immigration et attirer les jeunes immigrant.e.s les plus prometteurs.euses au Canada sont la stratégie officielle du gouvernement du Canada...

Si Emploi et Développement social Canada (EDSC) signale que nous faisons face à de sévères pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs de croissance névralgiques...

Si nos entreprises nous disent qu'elles ont besoin de recruter et de former des travailleurs.euses qualifié.e.s pour être concurrentielles à l'échelle mondiale...

Si la pérennité de nos établissements de recherche, industries du savoir et secteurs clés dépend de l'arrivée de personnes compétentes depuis l'étranger...

Et si Affaires mondiales Canada (AMC) fait activement et vigoureusement la promotion des établissements d'enseignement canadiens de calibre mondial et du pays en tant que destination de choix pour les jeunes travailleurs.euses...

Alors, pourquoi ne pas créer un programme qui reconnaît officiellement et encourage précisément ce type de candidat.e.s?

J'aimerais toutefois souligner que ce ne sont pas tou.te.s les étudiant.e.s internationaux.ales soumettant des demandes auprès d'établissements canadiens qui prévoient rester ici après leurs études. Ce n'est pas non plus un objectif souhaitable ni pour le Canada ni pour les pays d'origine.

Oui, nous avons besoin de recruter de la main-d'œuvre au Canada. Mais cela ne doit pas se faire en dépouillant les pays vulnérables et moins résilients de leurs travailleurs.euses qualifié.e.s quand ces pays ont désespérément besoin de maintenir et d'accroître leur capital humain. Il existe d'autres stratégies que nous pouvons mettre en œuvre afin de tirer parti de l'expertise d'étudiant.e.s internationaux.ales qui ont étudié au Canada pour ensuite retourner à la maison.

En effet, nous ne voulons pas que des modifications aux processus de permis actuels pénalisent les étudiant.e.s qui prévoient retourner à la maison après l'obtention de leur diplôme.

C'est pourquoi **la double intention fait également partie de la nécessité d'avoir une approche fédérale plus intégrée et viable en matière de recrutement d'étudiant.e.s internationaux.ales.**

À l'heure actuelle, nous avons une approche compartimentée de l'élaboration des politiques dans ce domaine. Nous devons en accroître la synergie et la cohérence.

Énoncer plus clairement nos intentions fera la lumière sur la façon dont nous sélectionnons les candidat.e.s :

- Nous avons besoin qu'EDSC communique plus efficacement avec les provinces et territoires, l'industrie et les organismes communautaires afin de cerner les priorités du marché du travail qui orientent les politiques de recrutement des étudiant.e.s. (Si nous voulons vraiment avoir une incidence dans l'ensemble de nos collectivités, les objectifs d'immigration et les approches de traitement des demandes de permis d'IRCC doivent mieux concorder avec les besoins du marché du travail.);
- Nous avons besoin qu'AMC énonce plus clairement les intérêts géopolitiques du Canada en ce qui a trait à l'EI afin que nous puissions tirer parti de la « puissance discrète » ainsi que des relations et des réseaux que les programmes d'EI peuvent offrir; et
- Pour aller de l'avant, nous avons besoin qu'IRCC adopte des mesures concrètes pour :
  - améliorer sa formation, notamment mettre explicitement l'accent sur l'acquisition de compétences interculturelles;
  - évaluer rigoureusement les algorithmes utilisés actuellement dans le filtrage des demandes afin d'y déceler toute partialité involontaire; et
  - explorer la confluence de facteurs expliquant pourquoi certains bureaux de visas présentent des taux de refus élevés, notamment : la résonance culturelle de certains documents d'orientation distribués aux candidat.e.s qui présentent une demande; le respect des normes exigées par les évaluateur.ices des « documents officiels » présentés par les candidat.e.s; ou la présence de facteurs plus discutables.

Lorsque nous regardons au-delà de la démarche initiale d'étudier au Canada, il existe un énorme potentiel pour nos établissements hôtes et les organismes offrant des services d'établissement afin qu'ils adoptent une approche plus globale visant à soutenir les étudiant.e.s internationaux.ales qui ont fait part de leur intention de rester au Canada après avoir terminé leur programme.

Les établissements peuvent également jouer un rôle à long terme pour faciliter cette transition et pour veiller à ce que les diplômé.e.s continuent d'avoir accès aux services de soutien et aux autres aides à l'intégration professionnelle et communautaire. Certains établissements et collectivités font preuve d'un excellent leadership dans ces domaines en préconisant des approches innovantes et intégrées pour l'insertion au marché du travail et à la communauté des étudiant.e.s internationaux.ales.

## Solutions à explorer

Comme le Comité n'en est qu'à ses débuts, nous espérons qu'il sera en mesure d'explorer et de promouvoir de nouveaux programmes pilotes qui pourront être mis en œuvre à plus grande échelle, s'ils sont fructueux.

Plus précisément, nous aimerions que soient explorés les avantages et les risques liés à la mise en place d'un tout nouveau processus destiné aux étudiant.e.s internationaux.ales souhaitant à la fois étudier au Canada et y demeurer après l'obtention de leur diplôme. Ceci serait un excellent point de départ.

Simplement modifier le cadre entourant les « visas de visiteur temporaire » ne sera pas suffisant. Nos objectifs d'immigration doivent être associés à une façon de penser audacieuse et novatrice qui indique clairement que le Canada sort des sentiers battus. Les membres du BCEI sont impatients de discuter de cet enjeu.

Pour terminer, j'aimerais souligner que le BCEI soutient nos organisations membres afin qu'elles contribuent à réduire les taux de refus de permis d'études.

Nous réalisons cet objectif en offrant des programmes de formation, en organisant des forums destinés aux gestionnaires et aux professionnel.le.s de l'EI pour améliorer les processus de recrutement, et en soutenant la mise en place de programmes d'ÉduCanada et d'autres initiatives nationales et axées sur les secteurs visant à recruter des étudiant.e.s internationaux.ales. En effet, il est primordial que les candidat.e.s potentiel.le.s aient des attentes réalistes quant à ce qui est nécessaire pour effectuer avec succès un programme d'études au Canada.

Je sais que le Comité sera également ravi d'apprendre que le plus récent sondage du BCEI a recueilli en décembre les réponses de plus de 40 000 étudiant.e.s internationaux.ales qui étudient au Canada.

Ce sondage comprenait des questions précises au sujet de leur expérience relative au recrutement.

Plus de 70 % des répondant.e.s ont fait savoir qu'ils/elles allaient faire une demande de permis de travail postdiplôme après leurs études, alors qu'un peu moins de 60 % prévoient demander la résidence permanente au Canada.

Les résultats finaux du sondage seront disponibles sous peu. Je travaillerai avec la greffière et la présidente pour nous assurer que les membres du Comité ont accès aux observations pertinentes.

Le sondage constituera un outil primordial pour cerner les problèmes émergents qui touchent les étudiant.e.s internationaux.ales et pour aider à orienter les politiques et les programmes visant à maintenir le statut de destination de choix du Canada auprès des étudiant.e.s internationaux.ales.

Fidèles à leurs habitudes, le BCEI et ses membres s'affaireront à discuter des résultats, à déterminer les besoins et à définir les mesures prioritaires pour soutenir les étudiant.e.s internationaux.ales au Canada.

Merci. Je serai ravie de répondre à vos questions.